



# RAPPORT D'ACTIVITÉ

Communauté de communes des Vosges du sud



[www.ccvosgesdusud.fr](http://www.ccvosgesdusud.fr)

# Edi- to



Vous retrouverez dans ce rapport d'activité tous les éléments, chiffrés ou non, qui témoignent d'une année 2019 particulièrement bien chargée.

En effet, ce rapport d'activité répond à notre exigence de transparence, il vous informe des enjeux intercommunaux et fait le bilan de l'année écoulée.

2019 aura été, entre autres, l'année de l'extension de la compétence scolaire et périscolaire à tout notre territoire.

Ce rapport d'activité, véritable reflet de notre projet communautaire, révèle également le travail important réalisé par les Vice-présidents, les conseillers communautaires et les agents de la communauté de communes, dont l'engagement permet de vous apporter des services publics de qualité.

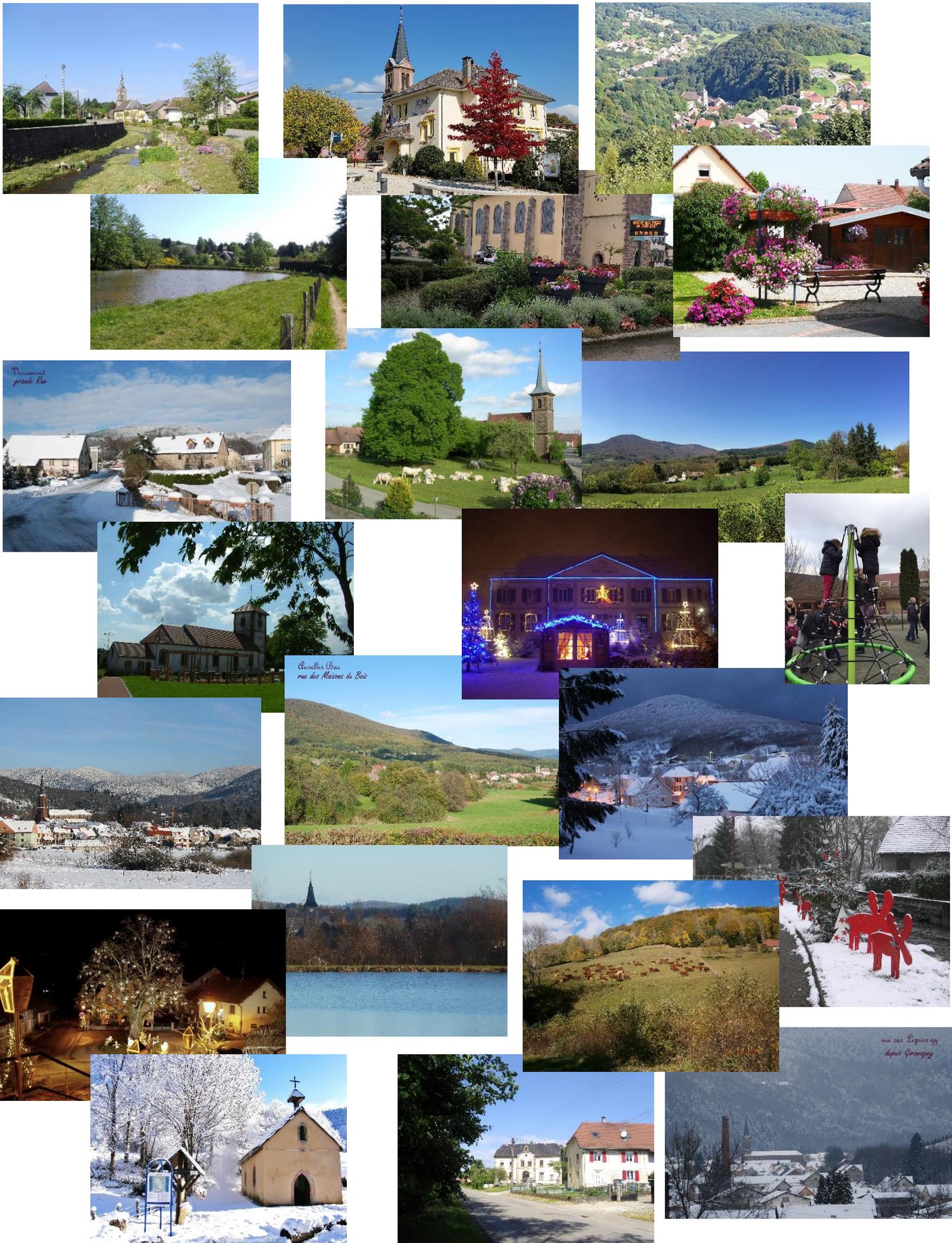
Bonne lecture !

Jean-Luc ANDERHUEBER,

*Président de la Communauté de communes  
des Vosges du sud*

Elue en charge de la communication : Nathalie CASTELEIN  
Création graphique : service communication CCVS  
Crédits photos : CCVS

Imprimé par nos soins



*Paroissiale  
grande Rue*

*Écoles Bas  
rue des Maisons de Bois*

*rue aux Espoux 99  
depuis Gromagny*

# TABLE

## des MATIÈRES

<b>IDENTITÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VOSGES DU SUD</b> .....	<b>6</b>
<b>FINANCES</b> .....	<b>9</b>
<b>ASSAINISSEMENT</b> .....	<b>11</b>
Assainissement collectif .....	11
Assainissement non-collectif .....	12
<b>PETITE ENFANCE</b> .....	<b>13</b>
Le service aux familles .....	14
<i>Le relais des assistants maternels (RAM) et le guichet unique</i> .....	14
<i>Le lieu d'accueil enfants-parents (LAEP)</i> .....	15
<i>Le conseil de crèche</i> .....	15
<i>Une documentation adaptée à la petite enfance</i> .....	15
L'équipe .....	16
<i>Un médecin référent pour les EAJE</i> .....	16
<i>La formation des agents</i> .....	16
<i>Le cadre administratif</i> .....	16
<i>Du côté des partenaires</i> .....	17
<i>La convention territoriale globale</i> .....	17
<i>Les travaux dans les EAJE</i> .....	17
<b>ENFANCE-JEUNESSE</b> .....	<b>18</b>
Accueil de enfants de 3 à 6 ans – le Pôle Enfance .....	19
Accueil des adolescents – le Pôle Jeunesse et Jeunes adultes .....	20
Le cas particulier de Giromagny qui fait l'objet d'une gestion déléguée au Centre socioculturel de la Haute-Savoireuse .....	22
<b>SCOLAIRE</b> .....	<b>23</b>
L'action éducative .....	24
<b>CULTURE</b> .....	<b>27</b>
La médiathèque intercommunale .....	27
<i>Missions des médiathèques</i> .....	28

<i>Le réseau des médiathèques de la communauté de communes</i> .....	28
<i>Les collections</i> .....	29
<i>Le budget</i> .....	29
<i>Les prêts</i> .....	30
<i>Fréquentation</i> .....	30
<i>Les animations</i> .....	31
<i>Projets 2019</i> .....	32
<i>Tableau récapitulatif statistiques</i> .....	33
<i>La forge-musée</i> .....	34
<b>LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PREVENTION DES INONDATIONS</b> .....	<b>35</b>
<b>LA GESTION DES DECHETS</b> .....	<b>39</b>
Les déchets ménagers.....	39
Les composteurs .....	40
Les déchets verts.....	40
<b>TOURISME</b> .....	<b>41</b>
<b>AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b> .....	<b>42</b>
Collaboration avec la Chambres des métiers et de l'artisanat .....	42
Aide à l'immobilier d'entreprise .....	42
Opération programmée d'amélioration de l'habitat – Renouvellement urbain .....	42
Maintien à domicile .....	43
Pistes et sentiers .....	43
<b>URBANISME ET DROIT DES SOLS</b> .....	<b>44</b>
Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) .....	44
ADS.....	44
<b>LE FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT COMMUNAL</b> .....	<b>46</b>
<b>LES MOYENS GENERAUX</b> .....	<b>47</b>
Finances – comptabilité – paies.....	47
Personnel .....	48
Instances paritaires .....	48
Volet social.....	48

**COMMUNES  
ET NOMBRE D'HABITANTS \***

*\*source INSEE 2017*



**22 communes**



**15 350 habitants\***  
(source INSEE 2017)



**1 Opération Grand Site  
Ballon d'Alsace**



**175,10 km²**



**1 247 m. altitude**



# IDENTITÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VOSGES DU SUD

La Communauté de communes des Vosges du sud (CCVS) est née de la volonté législative, le 1<sup>er</sup> janvier 2017, en application du schéma départemental de coopération intercommunale arrêté dans le prolongement de la loi n°2015-951 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République. Elle constitue la fusion des communautés de communes de la haute Savoureuse et du pays sous-vosgien qui s'étaient toutes deux formées en décembre 2014.

La CCVS constitue un ensemble de 15 350 habitants (population municipale 2017 - INSEE) située au nord d'une aire urbaine de près de 310 000 habitants dont le Pôle métropolitain nord-Franche-Comté assure la représentation institutionnelle.

Elle représente l'un des trois établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre du Territoire de Belfort, au nord du département sur une aire géographique de piémont de 175,10 km<sup>2</sup>.

Commune	Population	EPCI FP	Population municipale	Population comptée à part	Population totale
Anjoutey	635	CCPSV	603	22	625
Auxelles-Bas	490	CCHS	463	14	477
Auxelles-Haut	304	CCHS	289	8	297
Bourg-sous-Châtelet	115	CCPSV	118	2	120
Chaux	1 094	CCHS	1 147	30	1 177
Etueffont	1 471	CCPSV	1 491	47	1 538
Felon	246	CCPSV	244	5	249
Giromagny	3 141	CCHS	3 064	85	3 149
Grosagny	561	CCPSV	524	7	531
Lachapelle-sous-Chaux	709	CCHS	741	26	767
Lachapelle-sous-Rougemont	597	CCPSV	580	6	586
Lamadeleine-Val-des-Anges	36	CCPSV	40	2	42
Lepuix	1 109	CCHS	1 154	20	1 174
Leval	245	CCPSV	241	1	242
Petitefontaine	192	CCPSV	190	5	195
Petitagny	280	CCPSV	298	6	304
Riervescemont	109	CCPSV	100	2	102
Romagny-sous-Rougemont	201	CCPSV	218	6	224
Rougegoutte	1 025	CCHS	976	25	1 001
Rougemont-le-Château	1 420	CCPSV	1 479	64	1 543
Saint-Germain-le-Châtelet	626	CCPSV	644	24	668
Vescemont	752	CCHS	746	24	770
<b>Total</b>	<b>15 358</b>	<b>100,00%</b>	<b>15 350</b>	<b>431</b>	<b>15 781</b>

Le bureau communautaire était composé des personnes suivantes :

Nom	Fonction
<b>Emmanuelle ALLEMANN</b>	1 <sup>ère</sup> Vice-présidente en charge du logement et du cadre de vie
<b>Eric PARROT</b>	2 <sup>ème</sup> Vice-président en charge de l'assainissement
<b>Jacques COLIN</b>	3 <sup>ème</sup> Vice-président en charge de la culture
<b>Jean-Claude HUNOLD</b>	4 <sup>ème</sup> Vice-président en charge de l'aménagement de l'espace
<b>Chantal PHILIPPON</b>	5 <sup>ème</sup> Vice-présidente en charge de l'éducation
<b>Claude PARTY</b>	6 <sup>ème</sup> Vice-président en charge du développement économique et touristique et de l'emploi
<b>Nathalie CASTELEIN</b>	7 <sup>ème</sup> Vice-présidente en charge de la communication
<b>Marie-Françoise BONY</b>	8 <sup>ème</sup> Vice-présidente en charge de la petite enfance, famille et aînés
<b>Hervé GRISEY</b>	1 <sup>er</sup> Conseiller communautaire délégué à l'environnement
<b>Didier VALLVERDU</b>	2 <sup>ème</sup> Conseiller communautaire délégué à la vie associative
<b>Jean-Pierre BRINGARD</b>	3 <sup>ème</sup> Conseiller communautaire délégué aux nouvelles technologies de l'information et de la communication



*De gauche à droite au 1<sup>er</sup> rang : N. Castelein, E. Allemann, J-L. Anderhueber, J. Colin, M-F. Bony*

*De gauche à droite au 2<sup>ème</sup> rang : J-P. Bringard, C. Party, H. Grisey, D. Vallverdu, C. Philippon, J-C. Hunold, E. Parrot*

Avant le renouvellement municipal de 2020, les conseillers communautaires étaient au nombre de 38 :

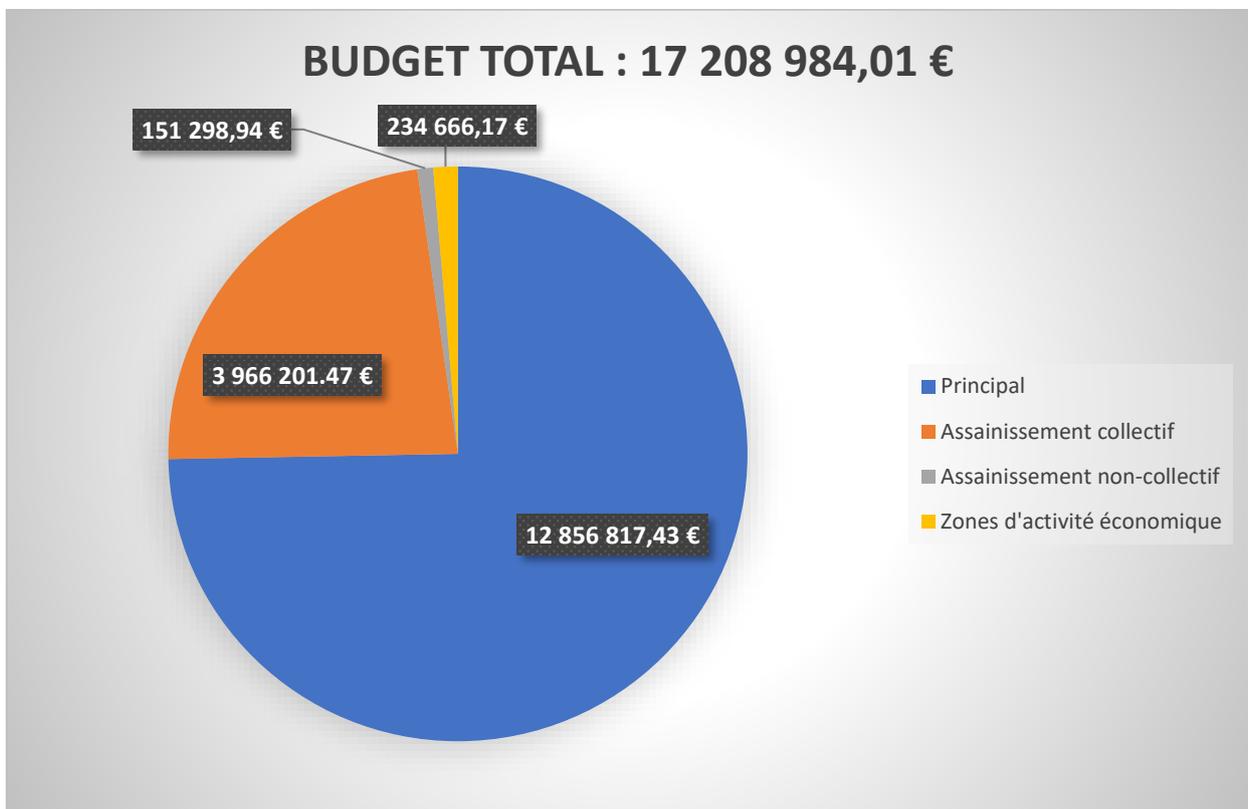
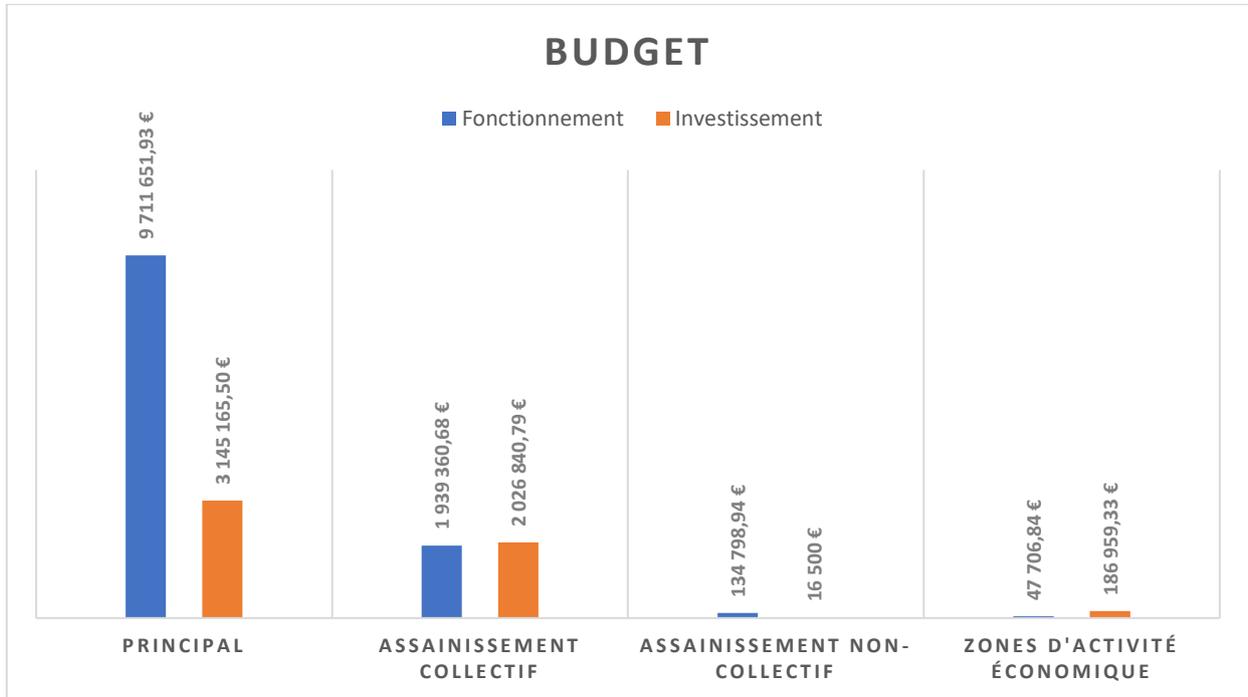
<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Commune</b>
<b>ALLEMANN</b>	Emmanuelle	GIROMAGNY
<b>ANDERHUEBER</b>	Jean-Luc	SAINT-GERMAIN-LE-CHATELET
<b>BERGDOLL</b>	Chantal	AUXELLES-HAUT
<b>BETOULLE</b>	Françoise	ROUGEGOUTTE
<b>BONY</b>	Marie-Françoise	GIROMAGNY
<b>BRINGARD</b>	Jean-Pierre	ANJOUTEY
<b>CANAL</b>	Fabien	RIERVESCEMONT
<b>CASTELEIN</b>	Nathalie	ROUGEMONT-LE-CHATEAU
<b>CHASSIGNET</b>	Marie-José	LEPUIX
<b>CHIPEAUX</b>	Dominique	AUXELLES-BAS
<b>CODDET</b>	Christian	GIROMAGNY
<b>COLIN</b>	Jacques	GIROMAGNY
<b>FESSLER</b>	Alain	ETUEFFONT
<b>FOLTZER</b>	Blandine	PETITMAGNY
<b>GENEVOIS</b>	Jeannine	ROMAGNY-SOUS-ROUGEMONT
<b>GRISEY</b>	Hervé	ETUEFFONT
<b>HUNOLD</b>	Jean-Claude	LACHAPELLE-SOUS-CHAUX
<b>JACQUEMIN</b>	Stéphane	GIROMAGNY
<b>JACQUEY</b>	Marc	LEVAL
<b>LEGUILLON</b>	Maurice	GROSMAGNY
<b>MARIE</b>	Jean	CHAUX
<b>MARSOT</b>	Jean-Bernard	LEPUIX
<b>MBOUKOU</b>	Alphonse	GIROMAGNY
<b>MICLO</b>	Guy	ROUGEGOUTTE
<b>MONNIER</b>	Patrick	ROUGEMONT-LE-CHATEAU
<b>NAWROT</b>	Armand	BOURG-SOUS-CHATELET
<b>PARROT</b>	Eric	LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT
<b>PARTY</b>	Claude	VECEMONT
<b>PHILIPPON</b>	Chantal	ETUEFFONT
<b>PICCINELLI</b>	André	CHAUX
<b>RINGENBACH</b>	Sylvie	PETITEFONTAINE
<b>SIMONIN</b>	Guillaume	LAMADELEINE-VAL-DES-ANGES
<b>STEINBAUER</b>	Thierry	GIROMAGNY
<b>TRAVERS</b>	Gérard	LEPUIX
<b>TREBAULT</b>	Claude	VECEMONT
<b>VALLOT</b>	Dominique	GIROMAGNY
<b>VALLVERDU</b>	Didier	ROUGEMONT-LE-CHATEAU
<b>WURTZ</b>	Gérard	FELON

Un résumé chiffré de la vie institutionnelle de la communauté de communes en 2019 :

- 9 conseils communautaires
- 8 bureaux
- 186 délibérations
- 52 décisions prises par le Président et 12 décisions prises par le bureau, sur délégation de l'assemblée.



## Présentation abrégée (dépenses)



	Dépenses réelles de fonctionnement	Recettes réelles de fonctionnement	Capacité d'autofinancement brute	Encours de la dette au 31/12	Capacité de désendettement
Principal	8 596 924,58	9 692 289,20	1 095 364,62	5 537 403,99	5,06 années
Assainissement collectif	1 132 280,77	1 913 056,38	780 775,61	7 789 449,16	9,98 années
Assainissement non-collectif	134 798,94	144 867,63	10 068,69	0,00	0,00 année
Zones d'activité économique	25 913,84	41 487,61	15 573,77	68 366,43	4,39 années
Total	9 889 918,13	11 791 700,82	1 901 782,69	13 395 219,58	7,04 années

## Éléments de lecture des données financières

Capacité d'autofinancement brute : elle correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement et constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer les investissements de l'exercice.

Capacité de désendettement : il s'agit d'un indicateur de solvabilité indiquant le nombre d'années nécessaires à la communauté de communes pour rembourser l'intégralité de l'encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles. Il est admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse.



## Assainissement collectif

Le service d'assainissement collectif assure, en régie, la collecte et le traitement des eaux usées, avant rejet dans la rivière.

La situation actuelle au regard de l'assainissement permet de distinguer trois secteurs indépendants :

- L'agglomération d'assainissement de Giromagny, composée d'une station d'épuration à boues activées de 9 400 EH, traitant les effluents de Giromagny, Lepuix, Rougegoutte, Vescemont, Chaux, Lachapelle-sous-Chaux, Auxelles-Haut et Auxelles-Bas.
- L'agglomération d'assainissement d'Anjoutey, composée d'une station d'épuration à boues activées de 4 670 EH, traitant les effluents d'Etueffont, Anjoutey, Saint-Germain-le-Châtelet et une partie de Petitmagny.
- L'agglomération d'assainissement de Rougemont-le-Château, composée d'une station d'épuration à boues activées de 3 000 EH, traitant les effluents de Rougemont-le-Château, Leval, Petitefontaine, Lachapelle-sous-Rougemont.



Station d'épuration d'Anjoutey à boues activées,  
*mise en service juin 2014*



Station d'épuration de Lachapelle-sous-Rougemont,  
*mise en service en mars 2007*



Station d'épuration de Giromagny,  
*mise en service en juin 2000*

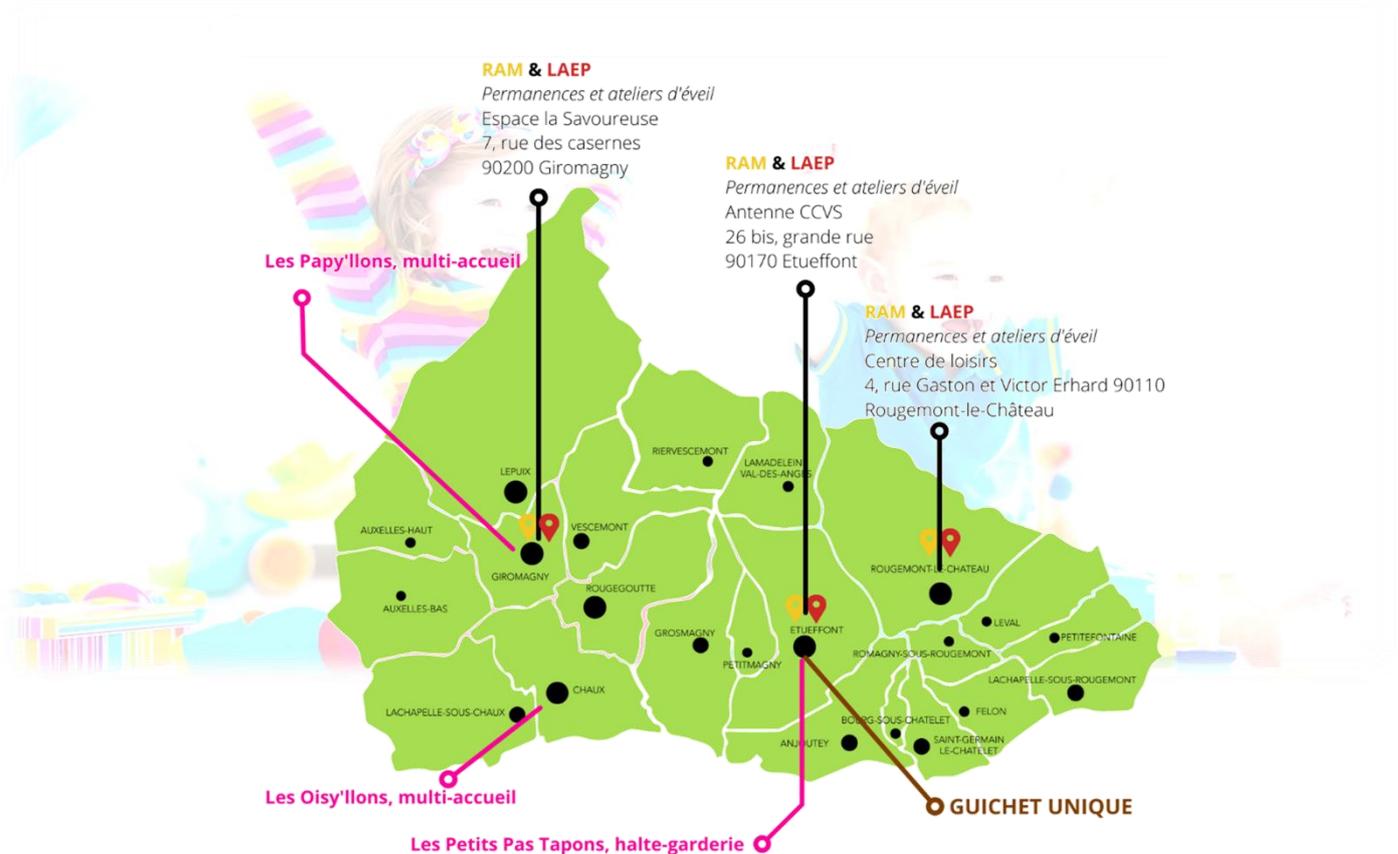
## Assainissement non-collectif

### *Rôle et missions du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)*

- Diagnostic des installations d'assainissement non collectif,
- Conseiller les particuliers sur les démarches à suivre pour entreprendre, réhabiliter ou entretenir leur dispositif d'assainissement, constituant le contrôle de conception,
- Contrôler les travaux et les règles de mise en œuvre des dispositifs neufs, constituant le contrôle d'exécution,
- Réaliser un contrôle de bon fonctionnement des installations existantes,
- Suivi administratif, technique et financier de l'ensemble des dossiers se rapportant à l'assainissement non collectif.



# PETITE ENFANCE



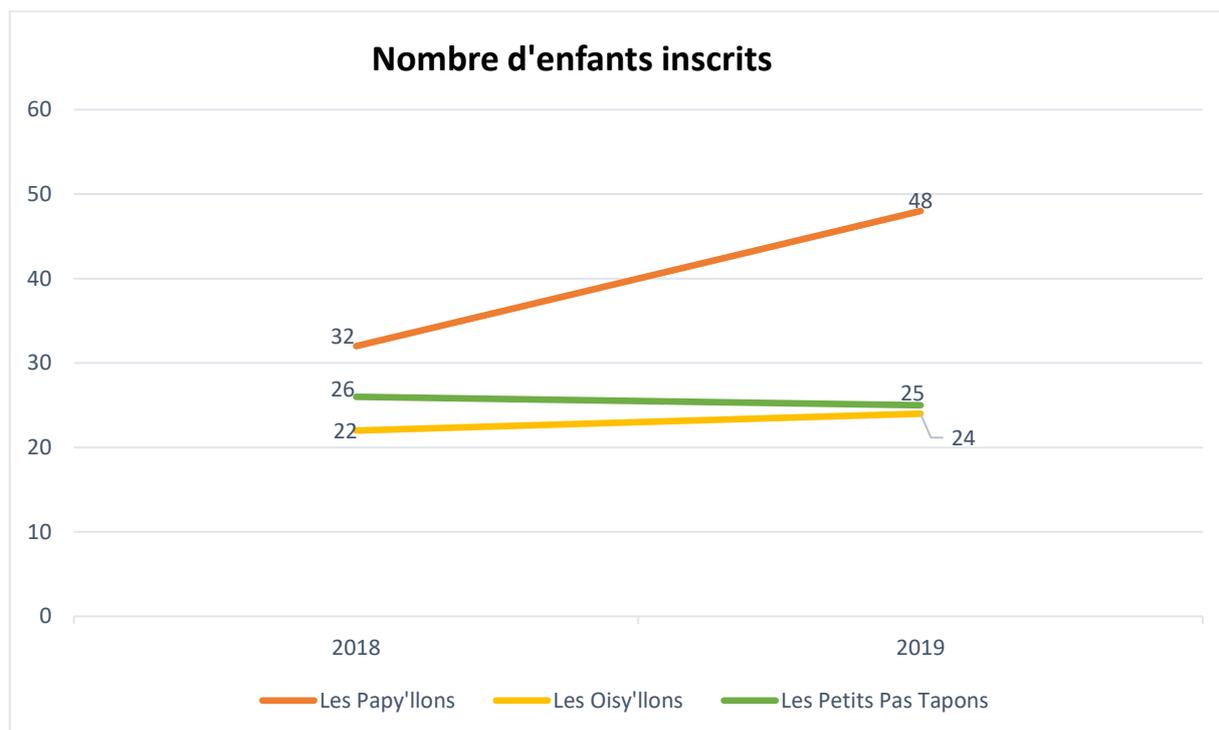
Si 2018 correspond à une année charnière suite à la fusion des communautés des communes de la haute Savoureuse et du pays sous-vosgien, l'année 2019 aura été une année de dynamisme et de projets menés à terme.

Le regroupement de l'ensemble des dispositifs sous l'appellation « Pôle Petite Enfance » renforce l'appartenance de chacun à un service unique de la collectivité. Pour autant, l'offre aux familles est diversifiée, complète et répartie sur différents sites de la communauté de communes :

- 1 multi-accueil à Giromagny « Les Papy'llons » : l'agrément est de 20 places
- 1 multi-accueil à Chaux « Les Oisy'llons » : l'agrément est de 10 places
- 1 halte-garderie à Etueffont « Les Petits Pas tapons » : l'agrément est de 12 places
- 1 Relais d'Assistants Maternels (RAM)
- 1 Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)



Le nombre d'enfants inscrits dans un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) était en augmentation en 2019, particulièrement à Giromagny.



Ces chiffres correspondent au nombre d'enfants ayant fréquenté une structure pendant au moins une semaine dans l'année, tout type de contrats confondus.

L'harmonisation du service auprès des enfants se traduit aussi par un prestataire de restauration commun aux trois sites. Le Pôle Petite Enfance propose ainsi une prestation complète aux familles (couches et repas inclus).

## Le service aux familles

Pour les parents, les structures petite enfance ne doivent pas être seulement un lieu de garde, elles constituent un ensemble de services complémentaires.

### *Le relais des assistants maternels (RAM) et le guichet unique*

Le travail de réflexion engagé dans le cadre de la convention territoriale globale (CTG, cf. infra) avec les services de la CAF a permis de concrétiser un projet novateur pour la collectivité : créer un lieu d'accueil unique pour toutes les familles du territoire en recherche d'un mode de garde. Ce lieu d'accueil a vu le jour en octobre 2019.

#### ➤ Le RAM

Installé dans les locaux administratifs à Etueffont, le RAM propose un accompagnement, un soutien juridique et administratif tant aux assistants maternels qu'aux parents qui recherchent un accueil individuel pour leur enfant. L'augmentation nécessaire du nombre des ateliers d'éveil animés par le responsable du RAM, dès le début 2019, témoigne aussi de l'importance de ce dispositif. Durant l'année, 114 assistants maternels étaient en activité sur le territoire communautaire.

#### ➤ Le guichet unique

Tenu par le responsable du RAM, le guichet unique est un dispositif qui s'adresse à l'ensemble des familles en recherche d'un mode de garde individuel ou collectif. Différentes missions sont dévolues à ce service comme la

centralisation des demandes d'inscription dans un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE), la facturation et la régie des trois structures.

La mise en fonction de ce dispositif a nécessité l'achat d'un nouveau logiciel petite enfance. Grâce à ce changement, l'ensemble du pôle utilise le même outil informatique et travaille en réseau. Cela a aussi ouvert aux familles la possibilité de régler leurs factures en ligne.

### *Le lieu d'accueil enfants-parents (LAEP)*



Le LAEP vise à soutenir et accompagner les parents dans leur rôle éducatif. Deux agents formés aux missions d'accueillant LAEP animent ce dispositif. Tout au long de l'année, un réajustement sur le fonctionnement s'opère comme la promotion du dispositif auprès des directeurs d'école, des médecins du canton, l'écriture d'un règlement de fonctionnement, d'une charte d'accueil et l'ouverture d'un temps de permanence supplémentaire.

### *Le conseil de crèche*

Depuis janvier 2019, le conseil de crèche permet aux familles de s'impliquer davantage dans la vie des structures. Cette instance consultative favorise l'expression et la participation des parents en les associant plus étroitement au fonctionnement des établissements.

### *Une documentation adaptée à la petite enfance*

Durant l'année différents documents visant à promouvoir les services de la petite enfance sont créés : plaquette guichet unique, plaquette LAEP, plaquette RAM, etc. Leur distribution s'effectue dans l'ensemble des mairies, mais aussi dans les médiathèques et certains commerces.



La création d'une bibliothèque au multi-accueil les Papy'llons connaît un grand succès auprès des familles. La structure met à disposition des parents, des livres pour les petits et les grands.

## L'équipe

### *Un médecin référent pour les EAJE*

En mars 2019, la communauté de communes a noué un nouveau partenariat 2019 avec le corps médical, afin d'accompagner les professionnels de la petite enfance notamment dans la prise en charge des enfants, la formation et la prévention sanitaire.

Le travail du médecin référent répond aussi à une obligation législative, puisqu'il doit assurer les visites médicales des enfants de 10 semaines inscrits en multi-accueil.

### *La création d'un pôle petite enfance unifie les équipes et créé des passerelles entre les structures.*

Le planning de certains agents prévoit leur présence sur deux EAJE. En cas d'absence, chacun est polyvalent et donc en capacité d'assurer un remplacement sur n'importe quel site. Au fil des mois, la mise en pratique de cette organisation a renforcé l'appartenance de chaque professionnel à une seule équipe.

En 2019, 20 personnes, tous contrats de travail confondus, ont officié dans la petite enfance (3 postes ont fait l'objet d'une aide financière de la CAF).

Un fait important caractérise 2019 : le recrutement d'une infirmière au mois de février. Cette professionnelle travaille sur l'ensemble du pôle en lien avec le médecin référent. Elle assure notamment la prévention, la surveillance médicale, l'administration des traitements des enfants inscrits en EAJE. Sa présence est un facteur susceptible de favoriser l'accueil d'enfants porteurs de handicap.

Des réunions de concertation des responsables de structure, de la directrice de pôle et l'élue référente permettent également d'uniformiser les pratiques professionnelles, de renforcer la cohésion d'équipe tout en respectant l'identité de chaque site et en mutualisant les moyens.

Les équipes témoignent chaque jour de leur volonté et dynamisme pour construire des projets tout en continuant à accueillir les enfants/familles avec bienveillance.

### *La formation des agents*

Comme dans d'autres secteurs d'activité, les pratiques professionnelles et la législation évoluent régulièrement dans le domaine de la petite enfance. L'organisation unifiée du service en pôle a facilité l'accès des agents à la formation afin d'améliorer leurs connaissances et savoir-faire.

En 2019, un projet commun autour de la communication gestuelle a émergé. Une formation a été organisée par l'Association Française des Signes permettant à chaque agent d'être formé à cette pratique. Depuis, l'ensemble des équipes utilisent, en plus de l'oralité, ce mode de communication pour interagir avec les enfants.

En mai 2019, les professionnels ont suivi la formation « gestes premiers secours » dispensée par la Croix rouge.

### *Le cadre administratif*

Le 1<sup>er</sup> janvier 2019, un nouveau règlement de fonctionnement est entré en vigueur, marquant l'aboutissement des réflexions qui visaient à la production d'un cadre de référence commun aux différents services du pôle. Depuis la fusion intervenue en 2017, l'ensemble des documents administratifs relatifs au fonctionnement des structures a été réécrit.

## *Du côté des partenaires*

L'ouverture sur le monde extérieur est toujours enrichissante pour les jeunes enfants, accueillir de nouveaux intervenants ou participer à des ateliers d'éveil en commun avec les assistants maternels qui fréquentent le RAM, a permis d'élargir le partenariat existant, comme celui réalisé avec le réseau de la médiathèque intercommunale.

Le partage d'ateliers culinaires, des temps festifs, de la gymnastique douce... avec les résidents de l'EPHAD Saint-Joseph a permis de renforcer le lien intergénérationnel qui lie les Papy'llons à la maison de retraite.

Bien sûr, la communauté de communes bénéficie de l'accompagnement financier de la CAF avec laquelle elle collabore étroitement.

## *La convention territoriale globale*

La Communauté de communes des Vosges du sud et la Caisse d'allocations familiales du Territoire de Belfort ont signé en mars 2019, la première convention territoriale globale (CTG) du département.



*Signature convention CTG*

Ce document produit à l'issue d'un travail collaboratif entre les deux entités organise leurs rapports pour une durée de 4 ans autour d'un plan d'actions social et familial adapté à la réalité du territoire communautaire. Les actions envisagées concernent plusieurs champs comme la petite enfance, l'enfance-jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et le logement. La mutualisation des moyens, des savoirs faire, le partage financier de certaines actions et activités créées pour répondre aux besoins des usagers traduisent la volonté de chaque entité de travailler de concert.

## *Les travaux dans les EAJE*

L'année 2019 a vu la concrétisation d'un projet portant sur l'aménagement et l'amélioration des locaux de la halte-garderie d'Etueffont, accompagné financièrement par la CAF.

Ainsi, à la rentrée d'automne, un sas était mis en place au dessein de sécuriser l'entrée au site. Par ailleurs, la pose d'un double plafond dans le dortoir, le rafraichissement des peintures, l'achat de jeux éducatifs ainsi que l'acquisition d'une nouvelle structure de psychomotricité à l'extérieur ont renforcé l'accueil bienveillant des enfants et des familles.

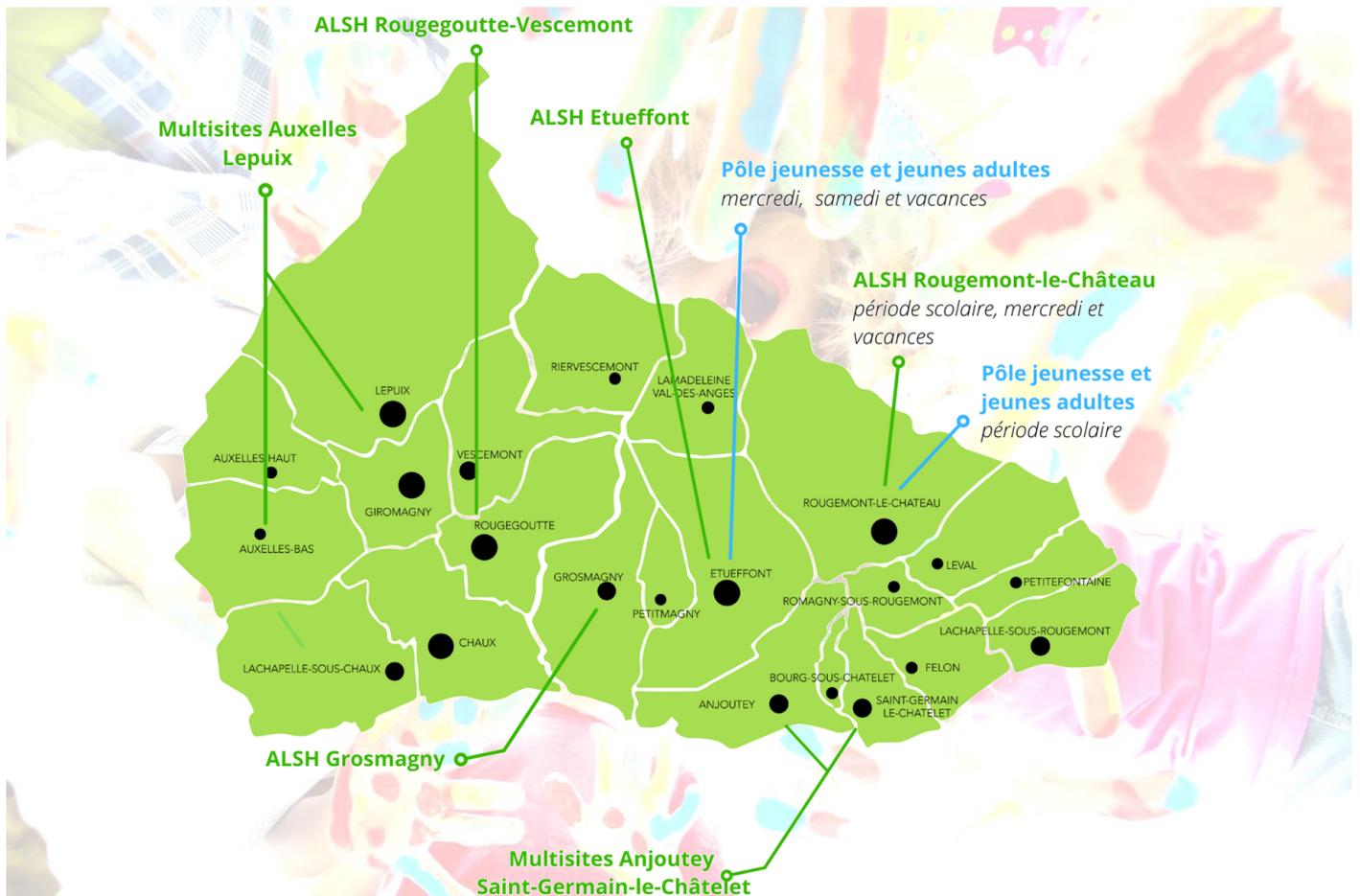
Les deux autres structures ont également bénéficié d'améliorations techniques comme l'installation d'une nouvelle signalétique à Chaux et Giromagny, mais aussi la pose d'une ventilation renforcée au multi-accueil les Papy'llons afin de remédier à la problématique de la présence de radon.



*Réfection les Petits Pas Tapons en 2019*



# ENFANCE-JEUNESSE



En 2019, les compétences scolaire et périscolaire ont été étendues à l'ensemble du territoire communautaire. Jusqu'alors, la communauté de communes n'exerçait ces compétences que sur le territoire de l'ex CCPSV. Sur le territoire de l'ex-CCHS, ce sont les communes et des syndicats intercommunaux qui intervenaient.

Afin que cette évolution ne se traduise pas en changement trop important pour les enfants et les familles, le choix a été fait d'exercer ces compétences de manière concertée avec les anciens acteurs, communes et syndicats, ce jusqu'à la fin de l'année scolaire 2019.



## Accueil de enfants de 3 à 6 ans – le Pôle Enfance

### Organisation et fréquentation

Le Pôle Enfance est constitué de cinq accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) et un ALSH multi-sites qui couvrent le territoire de la Communauté des Vosges du sud depuis Rougemont-le-Château jusqu'à Auxelles-Bas et Haut. Le Pôle Enfance est ouvert durant la période scolaire.

Les volumes d'accueil sont de l'ordre de 315 enfants accueillis sur la pause méridienne en moyenne par jour et 125 enfants accueillis sur le temps périscolaire en moyenne par jour.

Un centre de loisirs sans hébergement situé à Rougemont-le-Château fonctionne tous les mercredis durant la période scolaire avec 25 enfants accueillis en moyenne par jour et assure un accueil extrascolaire, c'est-à-dire durant toutes les vacances (sauf fermeture lors des vacances de fin d'année et les 3 premières semaines d'août) avec 50 enfants accueillis en moyenne par jour.

### Détails des fréquentations

Nombre d'enfants accueillis sur l'ensembles des sites périscolaires : 661

Nombre d'heures d'accueil réalisées : 102 792

	(-) DE 6 ANS	(+) DE 6 ANS	TOTAL
<b>MATIN</b>	2 900	6 147	9 047
<b>MIDI</b>	15 719	41 563	57 282
<b>SOIR</b>	8 758	19 119	27 877
<b>MERCREDI</b>	2 377	6 210	8 587



### Organisation des ressources humaines

Le service enfance comprend :

- 6 directeurs de structure formés ou en cours de formation BAFD ou BPJEPS,
- 23 animateurs répartis sur l'ensemble des sites,
- 6 agents de service.

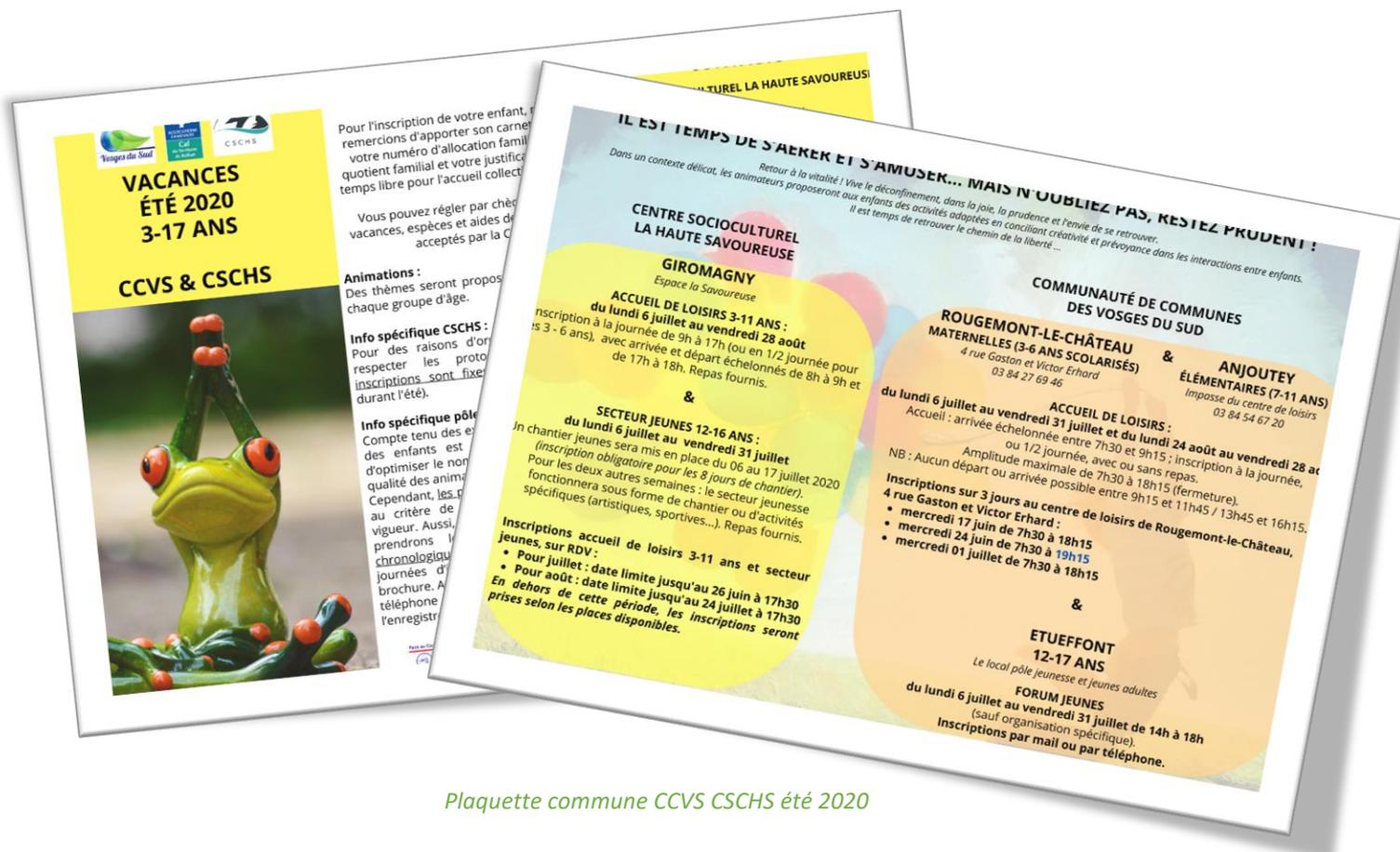
Un directeur, recruté en novembre, assure la supervision, l'organisation et le suivi du Pôle. Il a remplacé la directrice en poste depuis de nombreuses années qui a quitté la communauté de communes au cours du 1<sup>er</sup> semestre.

### Les objectifs du Pôle enfance

Les objectifs 2019 étaient les suivants

1. **Le cœur de mission :**
  - élaborer un projet pédagogique en lien avec le projet éducatif de la communauté de communes dont on peut rappeler les valeurs essentielles : le respect, le vivre-ensemble, l'autonomie,
  - concevoir un programme d'activités adapté et diversifié pour chaque structure, en rapport avec le projet pédagogique,
  - proposer des ateliers thématiques en lien avec le projet qui fédèrent et structurent l'année (par périodes),

- mettre en place des réunions d'échange interne avec l'ensemble des animateurs pour créer du lien, dans l'objectif de renforcer la cohésion d'équipe et de construire des projets partagés,
  - maintenir un accueil de qualité pour les enfants et leurs parents, afin de répondre au mieux à leurs besoins.
2. Le développement des compétences :
- pérenniser la formation des agents (BAFA, BAFD, formations spécifiques).
3. Le partenariat local (approche territoriale et en lien avec la CTG (cf. supra) :
- mettre en place un partenariat avec le Pôle enfance du Centre socioculturel la Haute Savoureuse,
  - tisser des liens avec les autres services éducatifs et notamment celui de la médiathèque intercommunale.



Plaquette commune CCVS CSCHS été 2020

## Accueil des adolescents – le Pôle Jeunesse et Jeunes adultes

### Organisation et fréquentation

Il est constitué :

- d'un accueil (Espace jeunes) à Rougemont-le-Château en période scolaire, qui assure un lien régulier avec les collégiens et qui a fait l'objet d'une convention de partenariat avec le collège Michel Colucci, fin 2019.
- d'un accueil (Forum jeunes) à Etueffont les mercredis, durant les vacances scolaires et les samedis le cas échéant. Il est ouvert à tous les jeunes de 12 à 17 ans.

L'adhésion au Pôle jeunesse (10 €/an) est obligatoire en raison de la réglementation jeunesse et sports et est assortie de la remise d'une carte avantage Jeunes.

Les volumes d'accueil sont de l'ordre de :

- 2 214 h annuelles pour l'Espace Jeunes à Rougemont, avec une fréquentation globale de 213 jeunes différents.
- 4 771 h annuelles pour le Forum Jeunes à Etueffont, avec une fréquentation globale de plus de 50 jeunes différents.



### *Organisation des ressources humaines*

Le fonctionnement est assuré par un directeur-animateur diplômé, soutenu par un animateur expérimenté (en interne). En fonction des périodes et des affluences qui s'y attachent, ce binôme est renforcé.

### *Les objectifs du Pôle Jeunesse et Jeunes adultes 2019*

#### 1. Le cœur de mission

Le cœur de la mission consiste à élaborer un projet pédagogique en lien avec le projet éducatif communautaire dont on peut rappeler les valeurs essentielles : le respect, le vivre-ensemble et l'autonomie.

Les projets et modes d'accueil sont conçus pour favoriser les évolutions socioéducatives suivantes : la responsabilisation, la prévention, la valorisation des ressources et des compétences des jeunes, les relations intergénérationnelles...

Pour cela, le Pôle Jeunesse ne propose pas d'activités à la carte ou des projets préplanifiés, pour ne pas cautionner une logique de consommation, mais au contraire de développer la construction de projets à partir de l'implication des jeunes en tant que concepteurs et acteurs.

Exemple d'ateliers permanents proposés dans les différents espaces d'accueil :

- Théâtre d'improvisation
- Groupes de parole & musique
- Musique open scène (groupe de musique qui réalise des concerts)
- Club pochoir

#### 2. Le partenariat

- Local (approche territoriale et en lien avec la CTG (cf. supra)
  - Prémisses d'un partenariat avec le Centre socioculturel la Haute Savoureuse
  - Pérennisation des partenariats avec le Collège Michel Colucci de Rougemont-le-Château, le point accueil solidarité (PAS) Nord-Territoire et les associations de la communauté de communes.
- Institutionnel
  - La Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des personnes (DDCSPP)
  - La CAF via le contrat enfance jeunesse (CEJ) et la CTG : soutien financier des actions, sous forme de prestations de service ou d'aides aux projets.

## Le cas particulier de Giromagny qui fait l'objet d'une gestion déléguée au Centre socioculturel de la Haute-Savoireuse

Il est dans les missions du centre socioculturel en fonction des demandes et besoins des habitants, de proposer des activités de qualité dans les domaines des loisirs, de la culture, des sports, de l'expression artistique.

L'ouverture de l'espace la Savoureuse a généré de nouveaux besoins et de nombreuses demandes. Les habitants de toutes générations s'y côtoient, discutent, partagent, échangent.

Il existe dans cette communauté de communes des habitants incroyables qui ont des compétences, des savoir-faire et qui souhaitent les partager. Le centre socioculturel leur offre l'opportunité de réaliser leurs souhaits.

### Détails des fréquentations

Nombre d'enfants ayant participé aux différents temps d'accueil périscolaire : 112

	(-) DE 6 ANS	(+) DE 6 ANS	TOTAL
<b>HEURES REALISÉES (matin, midi et soir)</b>	2 311	8 115	10 426
<b>MERCREDI</b>	2 377	6 210	8 587

Enfance et jeunesse :

Nombre d'enfants inscrits aux accueils de loisirs durant les vacances : 183

Nombre d'enfants inscrits à l'accueil périscolaire le mercredi, sur l'année : 66

	ACM HIVER	ACM PRINTEMPS	ACM ETE	ACM TOUSSAINT	ACM mercredis et samedis	TOTAL
<b>Nb de participants</b>	123	123	197	114	135	692

\*ACM : accueil collectif de mineurs



## SCOLAIRE



De 2017 (date de fusion des deux intercommunalités CCHS et CCPSV) à 2019, la gestion des écoles s'est effectuée différemment, en fonction de l'historique des 2 collectivités.

Sur le territoire de l'ex-CCHS, les écoles étaient gérées soit par des syndicats de regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI), soit par les communes directement.

Sur le territoire de l'ex-CCPSV, les élus avaient décidé de l'intégration d'une compétence scolaire aux statuts de l'EPCI. Celle-ci est circonscrite au service des écoles qui correspond entre autres à l'acquisition du mobilier, aux fournitures scolaires, au recrutement et à la gestion du personnel de service et des ATSEM. La gestion des bâtiments demeure de la compétence des communes. Par ailleurs, la communauté de communes assume également les missions relatives à l'organisation du transport scolaire et l'accompagnement scolaire.

A compter de 2019, la compétence scolaire telle qu'entendue antérieurement pour l'ex-CCPSV s'exerce sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes des Vosges du sud, à une nuance près, Chauv et Lachapelle-sous-Chauv sont intégrées à un syndicat mixte regroupant également la commune de Sermamagny.

La politique scolaire vise à construire un service uniforme et efficient qui contribue à l'éducation des enfants, en mettant en jeu un maillage éducatif dans un cadre concerté avec Education nationale d'une part, avec les équipes enseignantes lors de la participation de la communauté de communes aux conseils d'école et d'autre part, avec la Direction des services départementaux de l'éducation nationale pour ce qui concerne la carte scolaire, l'EPCI ayant déterminé des secteurs scolaires.

## L'action éducative

- 8 secteurs scolaires :
  - Anjoutey, Bourg-sous-Châtelet, Felon, Romagny-sous-Rougemont, Saint-Germain-le-Châtelet,
  - Etueffont, Lamadeleine-Val-des-Anges,
  - Grosmagny, Petitmagny,
  - Lachapelle-sous-Rougemont, Leval, Petitefontaine, Rougemont-le-Château,
  - Giromagny, Rievescemont,
  - Auxelles-Bas, Auxelles-Haut (pour les enfants scolarisés de la grande section jusqu'au CM2),
  - Lepuix (pour tous les élèves scolarisés de Lepuix et pour les petites sections et moyennes sections d'Auxelles-Bas et Auxelles-Haut),
  - Rougegoutte, Vescemont.
- 19 écoles dont 21 bâtiments écoles.



Le 1er janvier 2019, ces écoles accueillent 1127 élèves dont 748 élèves scolarisés en écoles élémentaires et 379 élèves en écoles maternelles.

### Répartition des classes

- Anjoutey élémentaire 3 classes
- Saint-Germain-le-Châtelet primaire\* 3 classes
- Etueffont élémentaire 4 classes et 1 classe d'intégration de l'IMP de St Nicolas à la rentrée 2019.  
Dans le cadre du dispositif « Territoire inclusif, pour une école inclusive et solidaire », une classe externalisée de l'IMP Saint-Nicolas s'est créée à l'école élémentaire d'Etueffont. Elle accueille une douzaine d'élèves.
- Etueffont maternelle 2 classes
- Grosmagny (2 classes primaires\*, 1 classe maternelle)
- Petitmagny élémentaire 1 classe
- Lachapelle-sous-Rougemont primaire 2 classes
- Rougemont-le-Château élémentaire 5 classes puis 4
- Rougemont-le-Château maternelle 2 classes
- Petitefontaine élémentaire 1 classe
- Giromagny Chantoiseau maternelle 3 classes
- Giromagny (Lhomme élémentaire 4 classes et 1 classe ULIS, Benoit élémentaire 3 classes puis 2)
- Rougegoutte maternelle 2 classes
- Rougegoutte élémentaire 2 classes
- Vescemont élémentaire 2 classes
- Auxelles-Bas primaire 1 classe
- Auxelles-Haut élémentaire 1 classe
- Lepuix maternelle 2 classes
- Lepuix élémentaire 3 classes

*\*(Primaire accueil maternelle et élémentaire)*

### *Concernant les moyens techniques et financiers*

Chaque année, des crédits de fonctionnement sont alloués aux écoles. Ceux-ci sont destinés aux activités pédagogiques, au fonctionnement de l'école et aux sorties scolaires.

En 2019, en raison de l'étendue de la compétence scolaire en cours d'année scolaire, les dotations des écoles de l'ex-CCSH sont restées identiques aux pratiques antérieures. Seules les écoles de l'ex-CCPSV ont reçu des dotations identiques, c'est-à-dire 72 euros par élève scolarisé en maternelle, 43 euros pour un élève scolarisé en élémentaire et 657 euros par classe pour les activités pédagogiques.

Une approche globale permet à la communauté de communes de mutualiser et uniformiser les moyens.

En 2019, deux fournisseurs de produits d'entretien sont référencés. L'objectif poursuivi consiste à rationaliser, à proposer les mêmes produits et matériaux, pour établir des protocoles identiques dans toutes les structures de la CCVS.

Le service scolaire recense périodiquement les besoins techniques et matériels des écoles. La réponse apportée est fonction des priorités techniques et budgétaires et s'organise dans un dialogue avec les équipes enseignantes.

D'un point de vue matériel, la communauté de communes gère l'ensemble du mobilier, le matériel pédagogique, mais aussi le parc informatique et bureautique.

En 2019, dans le cadre de la politique de développement du numérique pour l'éducation (projet « écoles numériques innovantes et ruralité » -ENIR), la communauté de communes a signé une convention avec l'Education nationale afin d'équiper 7 écoles (15 classes) en vidéo projecteurs interactifs et en visualiseurs.

### *Le personnel*

30 personnes environ sont dédiées au service scolaire. Cet effectif comprend les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM), les agents d'entretien et les accompagnateurs de bus ; certains agents interviennent sur plusieurs champs d'activité.

L'organisation unifiée du service permet de développer une culture communautaire et de tendre à une uniformisation des pratiques. Cela se met en place progressivement, en tenant compte des différences des pratiques antérieures.

### *Organisation du transport scolaire*



La communauté de communes organise le transport scolaire. Chaque secteur bénéficie d'un transport pour acheminer les élèves jusqu'à leurs établissements scolaires. Un accompagnateur est systématiquement présent dans chaque bus et des exercices d'évacuation sont effectués.

Par ailleurs, la communauté de communes distribue des gilets de sécurité à tous nouveaux élèves, afin que les enfants soient visibles lors de leurs cheminements pédestres. En 2019, cette distribution s'est appliquée tous les enfants scolarisés à Auxelles-Haut, Auxelles-Bas, Giromagny, Lepuix, Rougegoutte, Vescemont, ainsi

qu'à ceux nouvellement scolarisés en petites sections et CP dans le ressort de l'ex-CCPSV (les élèves en élémentaire sont équipés de « pointes jaunes »).

### *Accompagnement à la scolarité*

Dans le cadre de l'éducation des enfants, la collectivité a souhaité mettre en place un contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS). Ce dispositif est géré en direct par la communauté de communes dans le ressort de l'ex-CCPSV, tandis qu'il est porté par le Centre socioculturel la Haute Savoureuse dans celui de l'ex-CCHS.

L'accompagnement à la scolarité se définit par un ensemble d'actions visant à offrir aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont l'enfant a besoin pour réussir à l'école.

L'accompagnement scolaire s'effectue dans les lieux scolaires (ex-CCPSV) ou au centre socioculturel de la haute Savoureuse (ex-CCHS).

Dans le cadre de sa gestion directe (ex-CCPSV), la collaboration avec les équipes enseignantes induit des échanges, et ouvre davantage l'école aux parents. L'action de la communauté de communes correspond

à une intervention d'environ 1h hebdomadaire dans les secteurs scolaires suivants :

- Anjoutey, Bourg-sous-Châtelet, Felon, Romagny-sous-Rougemont, Saint-Germain-le-Châtelet,
- Etueffont, Lamadeleine-Val-des-Anges,
- Grosmagny, Petitmagny,
- Lachapelle-sous-Rougemont, Leval, Petitefontaine, Rougemont-le-Château

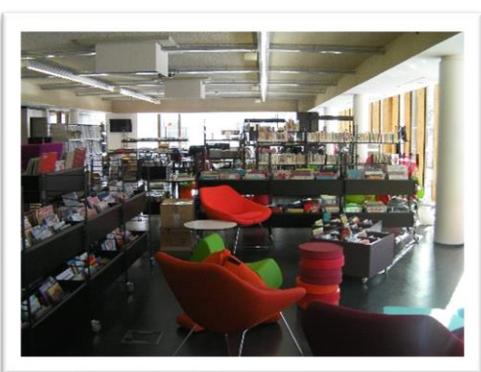
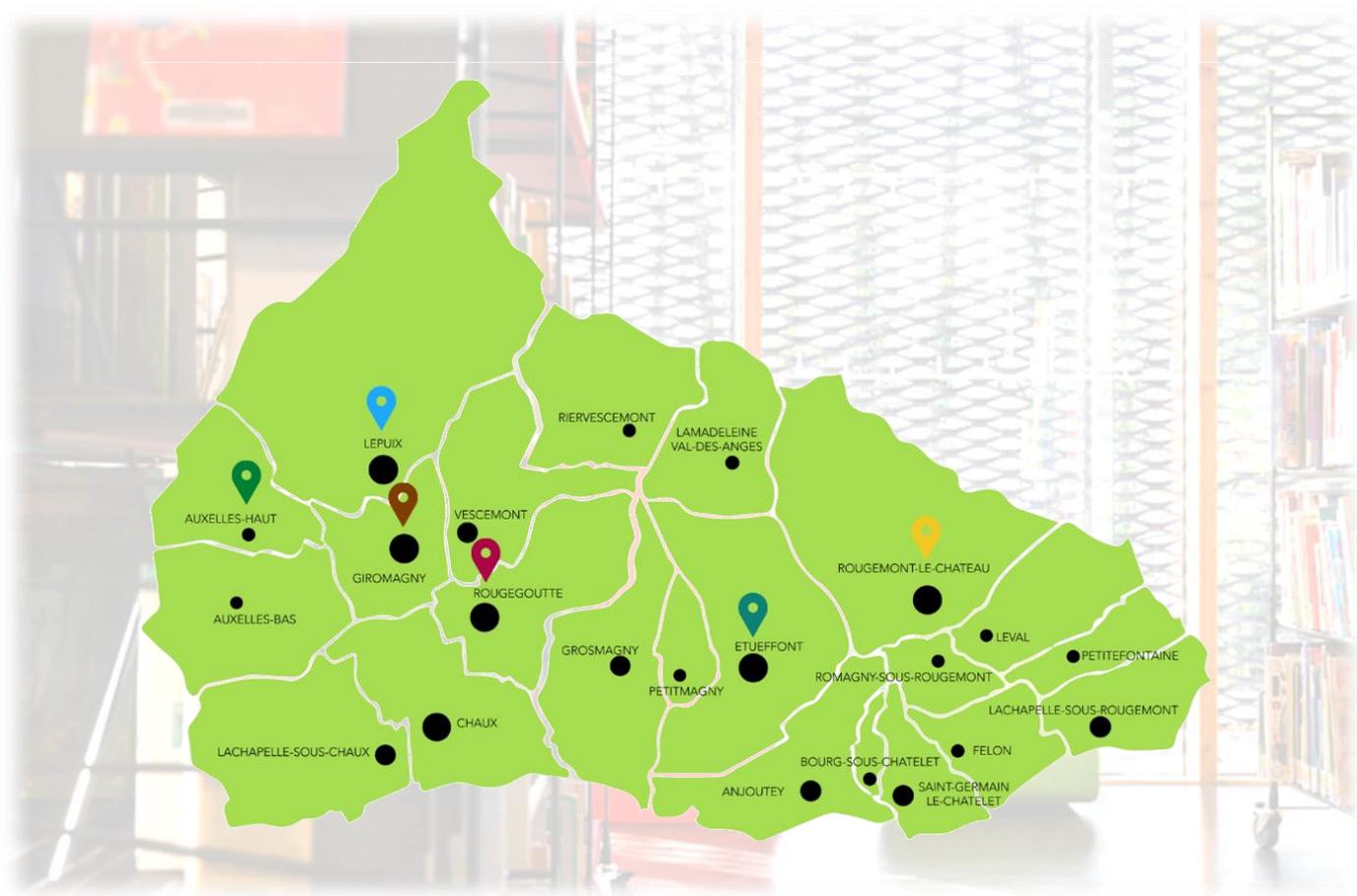
Durant l'année scolaire 2018-2019, 32 enfants ont fréquenté le CLAS.

L'année 2019 a été marquée par la recherche d'une harmonisation et des pratiques ; les réunions du comité consultatif scolaire ont permis d'avancer sur ce sujet.





## La médiathèque intercommunale



## *Missions des médiathèques*

Les missions des médiathèques sont définies par le Manifeste de l'UNESCO de 1994 qui indique que chaque citoyen doit pouvoir accéder gratuitement, avec un égal accès, à l'éducation, au savoir, à la pensée, à la culture et à l'information.

Organisées selon les normes en vigueur dans la profession, les médiathèques doivent répondre aux besoins des communautés rurales comme urbaines.

Depuis une dizaine d'années, le concept de tiers-lieu ou 3<sup>e</sup> lieu est développé en France comme à l'étranger. Les médiathèques ne sont plus uniquement des lieux de lecture, mais des lieux de vie, d'échanges et de créativité, où il est possible de tisser du lien social tout en accédant aux différents supports culturels qui se diversifient constamment (livres, CD, DVD, revues, jeux vidéo, jeux de société...) auxquels s'ajoutent les ressources numériques. Le 1<sup>er</sup> lieu est la maison, le 2<sup>e</sup> lieu le travail et le 3<sup>e</sup> lieu un endroit où se retrouver et échanger... comme la médiathèque.



Aux missions d'enrichissement des connaissances et d'accès à l'information, s'ajoutent désormais le renforcement du lien social, la lutte contre la fracture numérique et l'illectronisme, la participation à l'éducation artistique et culturelle des publics... autant de contributions au bien-être social dont la valeur est malaisée à mesurer et restituer.

## *Le réseau des médiathèques de la communauté de communes*

La communauté de communes compte 6 médiathèques intercommunales : Auxelles-Haut (30 m<sup>2</sup>), Etueffont (160 m<sup>2</sup>), Giromagny (380 m<sup>2</sup>), Lepuix (160 m<sup>2</sup>), Rougegoutte-Vescemont (138 m<sup>2</sup>), Rougemont-le-Château (138 m<sup>2</sup>). La médiathèque d'Auxelles-Bas a fermé ses portes en 2018.

Depuis janvier 2018, la médiathèque de Giromagny a ouvert ses portes dans les nouveaux locaux de l'Espace la Savoureuse qui rassemble la médiathèque, le Théâtre des Deux Sapins (géré par le Théâtre du Pilier) et le Centre socioculturel la haute Savoureuse. Ce nouvel équipement, inspiré des médiathèques 3<sup>e</sup> lieu, a vu sa fréquentation multipliée par 2,5 dès la première année.

Par ailleurs, quatre communes proposent un accès libre aux livres par des « chalets à livres », « boîte à livres » ou « bibliothèque de rue » : Anjoutey, Lachapelle-sous-Chaux, Lachapelle-sous-Rougemont, Giromagny.

Les bibliothèques de rues ne touchent pas les populations de manière aussi efficace que les médiathèques ; il s'agit de services complémentaires pour pallier un manque dans certaines communes non-desservies.

Les médiathèques fonctionnent en réseau : le règlement intérieur et les règles de prêts sont harmonisés, un catalogue commun est accessible en ligne. Chaque lecteur disposant d'une carte valable sur tout le réseau, a la possibilité d'emprunter, rendre des documents dans la médiathèque de son choix et peut réserver des documents provenant d'autres sites.

Elles travaillent en étroite collaboration avec la médiathèque départementale qui apporte son soutien pour compléter les collections et prêter du matériel, former et conseiller les équipes, mais aussi proposer des animations.

Le réseau des médiathèques est géré et animé par 8 agents et 26 bénévoles.

Ceux-ci suivent régulièrement des formations sur la gestion des médiathèques, les ressources numériques, les collections et les animations et les mettent en pratique régulièrement, ce qui enrichit la vie des médiathèques.

### *Les collections*

Plus de 58 000 documents appartiennent à la communauté de communes et sont proposés au prêt. S'y ajoutent près de 15 000 documents prêtés par la médiathèque départementale.

Les médiathèques proposent toutes des livres, livres audios, revues et DVD. Certaines proposent en plus des CD, des jeux vidéo et des jeux de société.

Des ressources numériques sont proposées gratuitement par le Département à chaque lecteur inscrit dans une médiathèque du territoire : autoformation, vidéo, livre numérique, musique, presse en ligne...

En partenariat avec la médiathèque départementale, quatre médiathèques développent des pôles thématiques :

- Auxelles-Haut : arbres, forêts, bois
- Etueffont : la parentalité de 0 à 10 ans
- Giromagny : saveurs et cultures
- Lepuix : le Ballon d'Alsace, le massif des Vosges et la montagne

Ces fonds spécifiques font référence à l'ensemble du Territoire de Belfort. Les médiathèques sont encouragées à mettre en valeur régulièrement ces fonds par des présentations et des animations.



Les choix d'acquisitions sont réalisés par les équipes qui veillent à l'équilibre des collections, en adéquation avec leur public. Les nouveautés sont très demandées par les lecteurs qui émettent beaucoup de demandes précises. Du désherbage est régulièrement opéré dans les collections pour retirer les livres obsolètes, abîmés ou qui ne sont plus empruntés.

### *Le budget*

Les postes de dépense principaux :

- Les collections : les préconisations nationales indiquent un budget d'acquisition pour les livres de deux euros par habitant, auquel il convient d'ajouter un budget pour les autres supports.

Le budget d'acquisition de documents alloué aux médiathèques est conforme aux préconisations nationales.

En 2019, le montant total pour les acquisitions en investissement (livres, CD, DVD, jeux) et en fonctionnement (abonnements aux revues et à la presse) s'est élevé à 43 800 €.

- Les animations : elles correspondent au financement de professionnels du secteur culturel (auteurs, illustrateurs, musiciens, conférenciers, animateurs scientifiques...), de projections de films, de spectacles, de contes et de pots de convivialité qui facilitent les échanges avec le public après les animations. Une partie du budget est dédié à la participation des médiathèques au festival Conte et compagnies organisé par le Conseil départemental.

En 2019, le budget animation s'élevait à 10 700 €, plusieurs animations ayant été reportées à 2020.

- Les investissements : acquisitions de mobilier, matériel informatique, signalétique des bâtiments.
- Les frais de fonctionnement et les investissements courants : les bâtiments, le matériel dédié, les fournitures, le personnel.

### *Les prêts*

Les lecteurs peuvent emprunter jusqu'à 20 documents pour une durée d'un mois.

A chaque inscription (gratuite pour les moins de 18 ans et jusqu'à 30 ans, et les détenteurs de la carte avantage jeunes ; 5 €/an par an pour les habitants de la CCVS et 7 €/an pour les extérieurs), une carte, valable sur tout le réseau, est délivrée.

Les médiathèques attirent 1591 lecteurs (2019) soit 10% de la population. La moyenne nationale pour les collectivités de 15 000 habitants est de 14%.

Une forte disparité existe encore entre les médiathèques de l'ex-CCHS et celles de l'ex-CCPSV : autour de Giromagny, 14% de la population est inscrite dans une médiathèque contre 5 % autour d'Etueffont et Rougemont-le-Château.

Néanmoins, l'activité des médiathèques d'Etueffont et de Rougemont-le-Château est en progression constante depuis trois ans en adéquation avec l'augmentation du budget alloué pour les acquisitions. Jusqu'à 2018, le budget d'acquisition de ces médiathèques était bien en dessous des préconisations nationales (un euro par habitant au lieu de deux euros), ce qui se ressent dans les collections proposées qui s'avéraient peu attractives. La surface de ces deux médiathèques est inférieure aux recommandations nationales, ce qui peut expliquer également cette moindre activité.

Enfin, l'analyse de l'origine géographique de l'ensemble des lecteurs du réseau démontre clairement que les utilisateurs des médiathèques sont majoritairement originaires des communes où elles sont implantées. Les habitants des communes dépourvues de ce service sont très peu inscrits.

### *Fréquentation*

La tendance nationale voit le nombre d'adhérent diminuer, cependant ceux-ci utilisent d'avantage le service : les usagers se rendent dans les médiathèques pour utiliser les espaces et outils informatiques, mais s'inscrivent moins pour y emprunter les documents.

Cette tendance n'est pas encore effective dans les médiathèques de la CCVS où le nombre d'inscrits, le nombre de prêts et la fréquentation augmentent toujours au fil des années.

En 2019, les six médiathèques ont dénombré 41 400 entrées, soit 5 800 de plus qu'en 2018.

## Les animations

### ➤ Différents types d'animations



La communauté de communes souhaite que ses médiathèques soient identifiées en tant que réseau par les habitants. Ceux-ci sont invités à participer à des expositions, conférences, spectacles, projections, lectures, rencontres, ateliers d'écriture, d'illustration, scientifiques, jeux, concerts, démonstrations... dans les diverses structures qui composent ce réseau.

Le choix est fait de programmer de multiples actions pour le public autour de thèmes variés, en lien avec l'ensemble des services et supports proposés par les médiathèques.

Les pôles thématiques des différentes médiathèques sont régulièrement mis à l'honneur.

Un « Prix des lecteurs » correspondant à une sélection de 10 livres est proposé dans tout le réseau. Le comité de sélection des livres est composé de lecteurs, bénévoles et agents.

En 2019, deux romans ont remporté ce prix : « Tombée des nues » de Violaine Bérot et « L'amas ardent » de Yamen Manai. L'auteur lauréat est habituellement invité à rencontrer les lecteurs (exception faite des auteurs étrangers pour des raisons pratiques et financières, et bien sûr hors contexte d'état d'urgence sanitaire ou autres circonstances exceptionnelles).

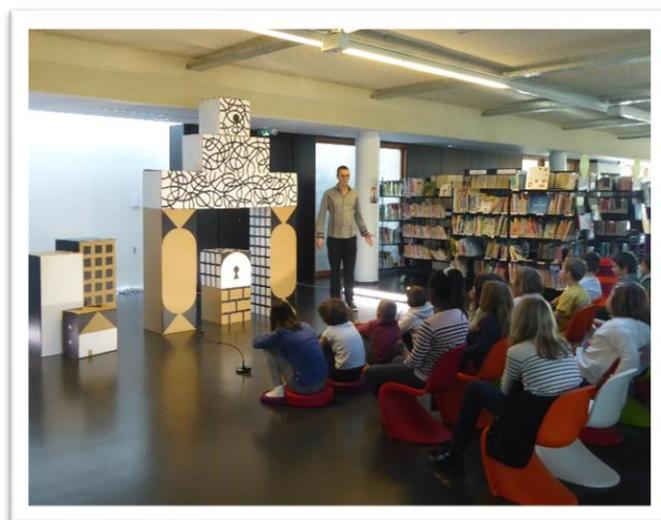
### ➤ Partenariat MDTB et ALL, évènements nationaux et locaux

Au niveau local : la médiathèque de Giromagny a noué un partenariat avec le festival « Fort en musique » et proposé au public deux rencontres avec des artistes.

La médiathèque de Lepuix a organisé un voyage-lecture en partenariat avec le Conseil départemental et les écoles du village.

Au niveau départemental : le réseau des médiathèques de la communauté de communes participe tous les ans aux événements organisés par le Département. En 2019, les médiathèques d'Auxelles-Haut, Giromagny et Rougemont-le-Château ont participé à Conte et compagnies ; les médiathèques d'Auxelles-Haut, Giromagny, Lepuix et Etueffont ont participé au mois du film documentaire.

Au niveau régional : dans le cadre des « Petites fugues » organisées par l'ALL (Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté), la médiathèque d'Auxelles-Haut a accueilli un auteur, la médiathèque de Giromagny a accueilli une « Petite forme » du festival avec deux auteurs.



Les médiathèques ont été associées au projet culturel régional « Idylle » qui a donné lieu à plusieurs animations à Lepuix et Lachapelle-sous-Rougemont.

Au niveau national : la médiathèque d'Auxelles-Haut a organisé une « Nuit de la lecture », la médiathèque de Giromagny a participé à la « Semaine du goût ». Selon les années, certaines médiathèques participent à d'autres événements nationaux : « Partir en livre », « printemps des poètes »...

En 2019, 130 actions ont été menées dans les 6 médiathèques et ont attiré 3 293 personnes, soit une moyenne de 25 personnes par animation.

Par ailleurs, 240 accueils de classes ou de groupes ont été réalisés : classes d'écoles maternelles, primaires et collège ; petite enfance (crèche et assistantes maternelles) ; groupes de personnes âgées (Ehpad).

La majorité des actions est préparée et animée par les équipes en interne, comme des rendez-vous contés, des animations jeux de société ou jeux vidéo, la création d'une pièce de théâtre ou d'une enquête géante à la médiathèque.



Afin d'assurer sa mission de découverte et d'ouverture à la culture, la médiathèque intercommunale organise également des ateliers, des rencontres, des expositions et des spectacles avec des intervenants extérieurs. Ainsi, en 2019, le réseau a accueilli les auteurs A. Dan, Sophie Daull, Makenzy Orcel, Sophie Divry, Denis Michelis, le conférencier

Nicolas Sauvage pour une histoire du rock anglais, Benjamin François pour une histoire de la musique classique, l'illustratrice Laurence Clément pour des ateliers d'illustration, la nutritionniste Isabelle Dobrila, des ateliers scientifiques, de yoga, de kinésiologie, Pascal Contet pour une présentation de l'accordéon, Séverine Ferrer pour des lectures pour enfants, la compagnie Moska pour un spectacle pour la petite enfance, trois compagnies ou conteurs dans le cadre du festival « Conte et compagnies », et des expositions agrémentées d'interventions autour des thèmes de la forêt, des Eurockéennes, de la Hongrie, des projections suivies de débat autour du bonheur, des forêts et du cinéma (mois du film documentaire)... L'équipe de la médiathèque de Giromagny a d'ailleurs eu le plaisir d'accueillir Bertrand Tavernier venu présenter sa rétrospective du cinéma français.



## Projets 2019

### ➤ La signalétique des médiathèques

Les médiathèques manquent de visibilité, il est souvent difficile pour les usagers de savoir les localiser et d'identifier les bâtiments (ou les portes d'entrée).

En 2019, une signalétique a été ajoutée aux bâtiments, selon une charte graphique spécifique au réseau de la médiathèque intercommunale.

Il était prévu de financer en 2020 le signalement des médiathèques dans les villages par des fléchages et totems.



➤ **Projet de création d'un espace ludothèque dans 2 médiathèques**

Fort du succès rencontré lors des animations autour des jeux de société, un fonds de jeux a été constitué pour les médiathèques d'Etueffont et Giromagny. Celui-ci a été subventionné à hauteur de 70% par la Caisse d'allocations familiales du Territoire de Belfort.

*Tableau récapitulatif statistiques*

	<b>2018</b>	<b>2019</b>
<b>Nombre de lecteurs inscrits</b>	1 509	1 591
<b>Fréquentation : nombre d'entrées dans les médiathèques</b>	35 581	41 396
<b>Nombre de prêts de documents</b>	58 946	62 180
<b>Nombre d'actions d'animation</b>		130
<b>Nombre de personnes accueillies pour les animations</b>		3 293
<b>Nombre de groupes (classes, petite enfance, personnes âgées) accueillis</b>		240

## La forge-musée

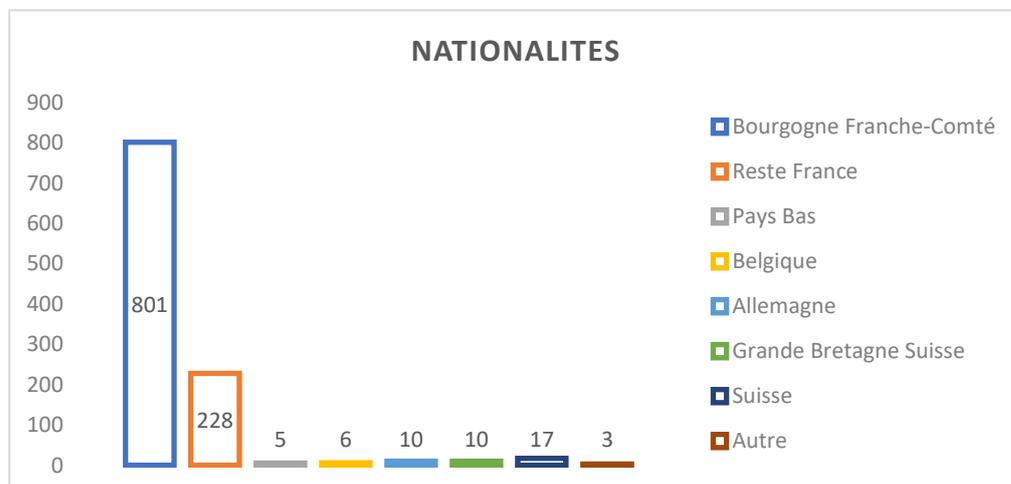
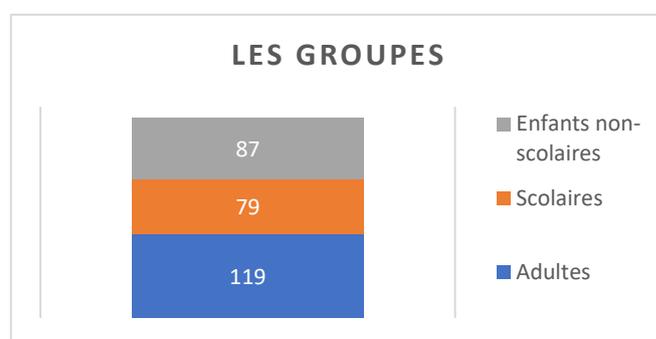
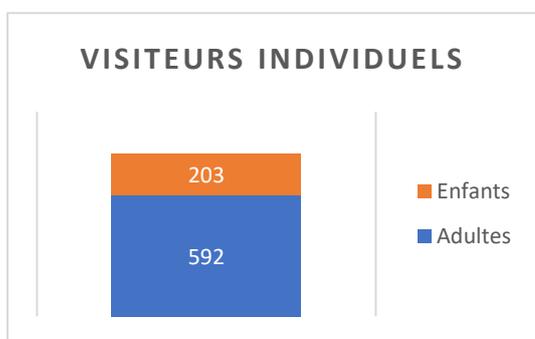


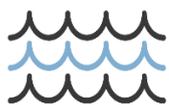
La Forge musée d'Etueffont dispose de l'appellation Musée de France. Son bâtiment est inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Son fonctionnement est régi par la Communauté de communes des Vosges du sud. Une convention annuelle entre la CCVS et Belfort Tourisme organise le fonctionnement du musée pendant la période d'ouverture. Les collections et les locaux appartiennent à la mairie d'Etueffont. L'association Forge musée assure les animations (environ 5 animations pendant l'ouverture dont la participation à la Nuit des musées et les Journées Européennes du Patrimoine), les démonstrations de forge (pour les groupes et les scolaires) et le marché de Noël.

Le musée est ouvert au public d'avril à octobre, du mercredi au dimanche de 14h à 18h.

Les tarifs sont les suivants :

- Tarif plein : 4€
- Tarif réduit : 3€
- Tarif famille : 5€
- Tarif jeune (13-18 ans) : 1.5 €





# LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PREVENTION DES INONDATIONS

La Communauté de communes des Vosges du sud exerce depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 la compétence obligatoire dite de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, par commodité résumée sous l'acronyme « GEMAPI ».

Cette compétence revêt de nombreux enjeux et prévoit une gestion intégrée, notamment de l'amont et de l'aval du bassin versant mais aussi la protection contre les inondations et la gestion des milieux aquatiques. Elle correspond par application du code de l'environnement aux éléments suivants :

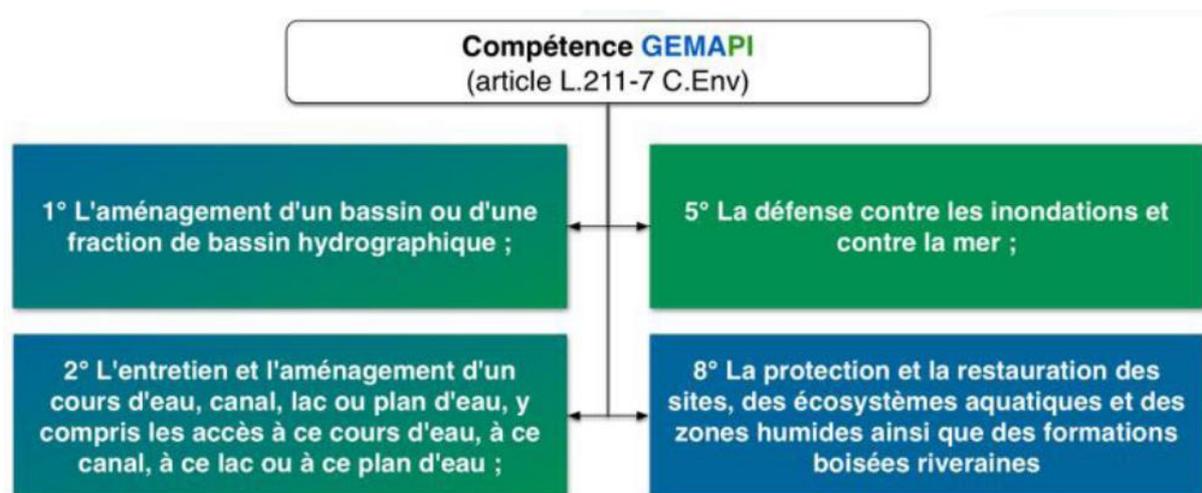


Figure 1 : La GEMAPI comporte quatre compétences propres à l'EPCI. (1)

Dans un premier temps, la communauté de communes s'est appuyée sur une stagiaire universitaire, afin de déterminer les enjeux de cette prise de compétence sur son territoire. Ceci a finalement débouché sur la création d'un poste de chargé de mission.

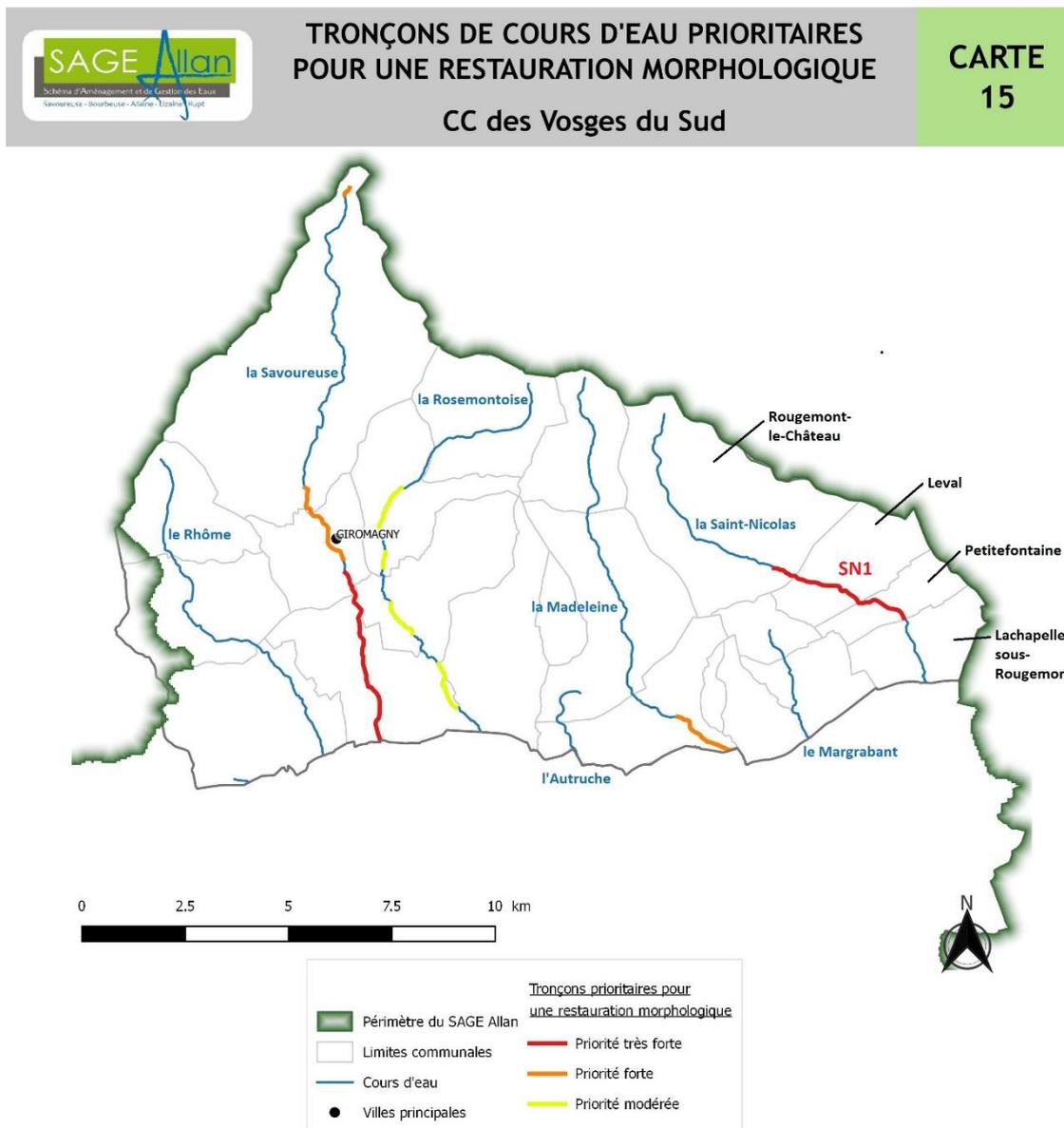
Le territoire communautaire est remarquable en ce qui concerne les milieux aquatiques du fait d'un substrat géologique particulier, très imperméable, qui engendre une forte densité de drainage. La CCVS est donc un territoire qui comporte de nombreuses rivières de première catégorie d'un intérêt remarquable en termes de biodiversité.

Les caractéristiques géologiques et topographiques du territoire en font une zone où l'amplitude des débits est très forte. Les zones de fortes pentes du piémont vosgien évacuent rapidement l'eau recueillie lors des précipitations, le substrat imperméable engendre quant à lui une faible capacité de stockage de l'eau dans le sol. Ces caractéristiques conduisent à des événements de crues et d'étiages importants, tous deux liés au régime de précipitations.

De par le passé, les villages se sont installés au cœur des vallées, l'agriculture s'est développée dans les plaines, en fond de vallée. Par conséquent, une part importante du tracé des rivières a été modifiée. Il est aujourd'hui nécessaire de restaurer les cours d'eau en essayant de rétablir leur fonctionnement « naturel », c'est l'objet de la compétence. Plus le fonctionnement d'une rivière est proche de l'état originel, plus l'écosystème est résilient et capable de s'adapter au changement climatique.

La première action d'envergure menée par la CCVS dans le cadre de cette compétence est la remise à ciel ouvert du Branden Hausen (également appelé ruisseau des Fougerets ou ruisseau de la Siotte). Auparavant, le ruisseau était busé sous la station d'épuration de Giromagny, à présent, le ruisseau méandre aux abords de la piste cyclable Giromagny – Belfort.

Afin de déterminer les actions à mettre en œuvre, une priorisation des secteurs nécessitant une restauration morphologique a été établie lors de la construction du SAGE Allan. Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Allan est un texte règlementaire qui a pour but de donner les directives de la gestion de l'eau sur le bassin versant de l'Allan, affluent du Doubs. La réalisation du SAGE de l'Allan était un des objectifs du SDAGE 2010 - 2015 du bassin Rhône-Méditerranée.



Source : EPTB Saône et Doubs  
© EPTB Saône et Doubs



Figure 2 : Principales rivières du territoire de la CCVS et tronçons priorisés dans le SAGE Allan (2).

Dès lors, la communauté de communes a choisi de s'orienter vers le tronçon à priorité très forte sur la rivière Saint-Nicolas (SN1) entre Rougemont-le-Château et Petitefontaine. Une étude sera effectuée en 2020 et permettra d'établir un diagnostic du cours d'eau et d'entrevoir une restauration de la rivière sur un large tronçon d'environ six kilomètres (tranche ferme 5 km et tranche optionnelle 1 km).

La compétence GEMAPI est également mise en œuvre pour des problématiques d'écoulements localisées comme c'est actuellement le cas pour le Rhôme à Auxelles-Bas.

Une rectification ancienne du lit couplée à l'implantation d'un seuil d'alimentation d'étang est à l'origine d'un débordement du cours d'eau en fond de vallée proche d'une infrastructure routière. La collectivité s'appuie sur les moyens techniques d'un bureau d'études en termes de topographie fine, au dessein de mieux connaître le site pour ensuite prévoir l'impact d'éventuels aménagements.

### *Les autres missions effectuées en 2019*

- Les bassins écrêteurs de crues :

2019 marque le début d'une collaboration tripartite réunissant le Conseil départemental du Territoire de Belfort, Grand Belfort Communauté d'agglomération et la Communauté de communes des Vosges du sud autour de la gestion des bassins écrêteurs de crues sis à Chauv, Grosnagny et Sermamagny.

Ces ouvrages hydrauliques sont la propriété du Département. Ils ont comme objet d'assurer un ralentissement dynamique des crues exceptionnelles. Les EPCI contribuent aux dépenses afférentes. Il convient de distinguer deux types de dépenses : les dépenses courantes d'exploitation et celles dites « supplémentaires ». Les premières ont été estimées pour un montant annuel moyen de 250 000 €, pour lequel la communauté de communes participe à hauteur de 10 000 €. Concernant les secondes, il peut par exemple s'agir de dépenses non-programmables, telles que des réparations urgentes faisant suite à des dégâts causés par des crues ou bien des frais d'études et travaux structurants imposés par une évolution de la réglementation ; la participation de la communauté de communes est arrêtée à 8% des frais afférents.



- La cartographie des cours d'eau :

L'année 2019 a été marquée par la réalisation de la cartographie des cours d'eau. Celle-ci permet d'améliorer les connaissances sur les écoulements du département. Elle a également permis de mieux connaître le territoire et de communiquer aux riverains sur les enjeux et les missions de cette compétence.

La cartographie des cours d'eau se poursuivra en 2020 et sera probablement achevée en ce qui concerne la CCVS, une seule commune n'ayant pas été totalement expertisée, Lepuix.

### *Les perspectives pour 2020*

- Réalisation d'une étude sur la rivière Saint-Nicolas (tronçon d'environ 5km de cours d'eau),
- étude de la topographie et des écoulements de la plaine du Rhône au lieu-dit des « Grands Prés » à Auxelles-Bas,
- fin de la cartographie des cours d'eau sur le territoire de la CCVS,
- communication et sensibilisation auprès des nouveaux élus. Renforcer leurs liens avec l'environnement et les milieux aquatiques de leurs communes,
- poursuite du diagnostic du territoire et priorisation des actions à mener sur les prochaines années,

- encourager la remise en marche du SAGE Allan afin que le portage du SAGE se poursuive sur les années suivantes, dans la perspective de création d'un Syndicat à l'échelle du bassin versant de l'Allan.

### *Un premier bilan et quelques perspectives d'avenir*

L'arrivée de la compétence GEMAPI a eu un impact sur la gestion du grand cycle de l'eau, modifiant l'organisme gestionnaire pour certains ou n'ayant pas d'impact pour d'autres. Elle a aussi eu le mérite, pour d'autres territoires orphelins, d'apporter une gestion concertée à l'échelle d'une communauté de commune.

Dans le cas de la CCVS, la prise de compétence est à présent pleinement effectuée depuis un peu moins de deux ans. Le raisonnement à l'échelle locale a permis de soulever les problématiques, il faut à présent trouver les leviers d'actions afin de mettre en œuvre des actions de restauration. Le raisonnement à l'échelle du bassin est donc l'étape suivante de la gestion des milieux aquatiques du Territoire de Belfort. Celle-ci ne pourra être mise en place que par une gestion concertée par tous les acteurs, de l'amont à l'aval, comme ce fut le cas lors de la création d'ouvrages de protection des crues.

#### Bibliographie :

- (1) Étude relative à l'articulation entre l'exercice de la compétence GEMAPI et les obligations des propriétaires riverains de cours d'eau. Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies.
- (2) SAGE ALLAN – Documents constitutifs – EPTB Saône et Doubs.



# LA GESTION DES DECHETS

## Les déchets ménagers

La Communauté de communes des Vosges du sud adhère au SMICTOM de la zone sous-vosgienne qui gère la collecte et l'élimination des déchets ménagers. Le syndicat facture ses services à ses adhérents, qui pour leur part déterminent les tarifs à l'utilisateur.

Conformément au règlement de redevance du SMICTOM, la facturation à l'utilisateur est établie sur les principes suivants :

- une part usager,
- une part fonction du volume du bac,
- une part variable à la levée (seuil minimum de 6 levées par semestre).

Le montant de la cotisation au SMICTOM pour 2019 s'élève à 1 703 392,38 € desquels il convient de déduire 17 277,78 € qui seront restitués en 2020, soit un solde final de 1 686 114,60 €.

Tableau de synthèse des collectes de déchets par commune :

Communes	Poids en Kg			Déchèterie		
	OM	Verre	Collecte sélective	Nombre d'apporteurs		Poids
				Fixe	Mobile	Mobile
Anjoutey	65 120	15 240	40 030	2 530		
Auxelles-Bas	61 300	25 380	39 380	385	289	21 310
Auxelles-Haut	34 730	11 710	25 000	236		
Bourg-sous-Châtelet	11 960	8 630	6 900	705		
Chaux	167 830	26 260	87 040	541	357	29 310
Etueffont	156 030	106 500	115 960	7 684		
Felon	27 280	10 930	14 200	1 017		
Giromagny	556 720	186 080	277 820	2 391	1461	86 480
Grosmagny	46 260	17 970	31 320	1 510		
Lachapelle-sous-Chaux	67 620	25 450	42 560	220		
Lachapelle-sous-Rougemont	70 620	39 980	43 030	1 470		
Lamadeleine-Val-des-Anges	6 200	510	6 300	67	16	1 010
Lepuix	130 080	70 140	80 670	972	360	35 080
Leval	29 200	7 220	16 720	1 043		
Petitefontaine	24 470	15 050	18 680	701		
Petitmagny	31 960	14 940	20 220	1 504		
Riervescemont	13 500	2 320	7 980	46		

Romagny	32 520	0	19 560	1 295		
Rougegoutte	119 560	37 940	97 720	1 510	331	25 950
Rougemont-le-Château	231 340	49 700	119 030	8 025		
Saint-Germain-le-Châtelet	52 900	16 740	30 260	2 393		
Vescemont	71 910	36 290	41 240	1 317		
<b>TOTAUX</b>	<b>2 009 110</b>	<b>724 980</b>	<b>1 181 620</b>	<b>37 562</b>	<b>2 814</b>	<b>199 140</b>

## Les composteurs

Dans le cadre du programme local de prévention pour diminuer les déchets à la source, le SMICTOM a décidé, en partenariat avec l'ADEME, que la communauté de communes participe à l'opération de compostage individuel, en proposant aux usagers un composteur à prix réduit. Ce sont 65 composteurs qui ont ainsi été distribués en 2019 et qui se répartissent comme suit :

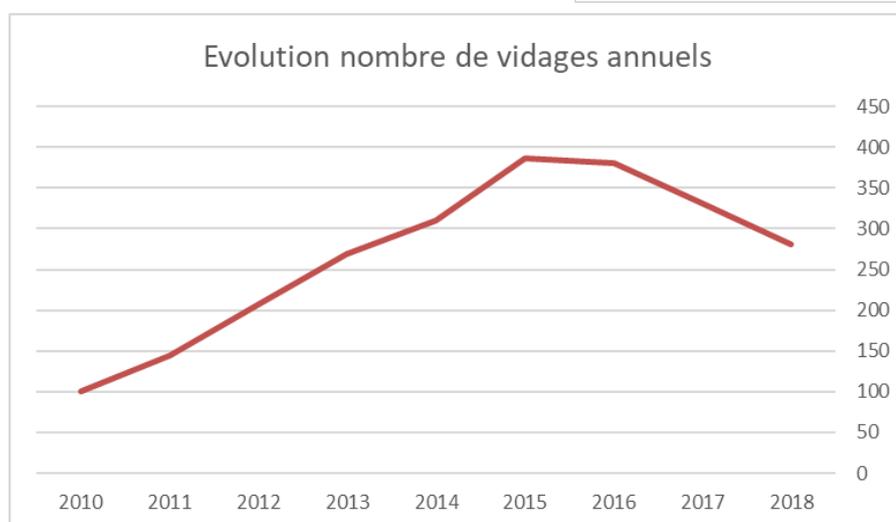
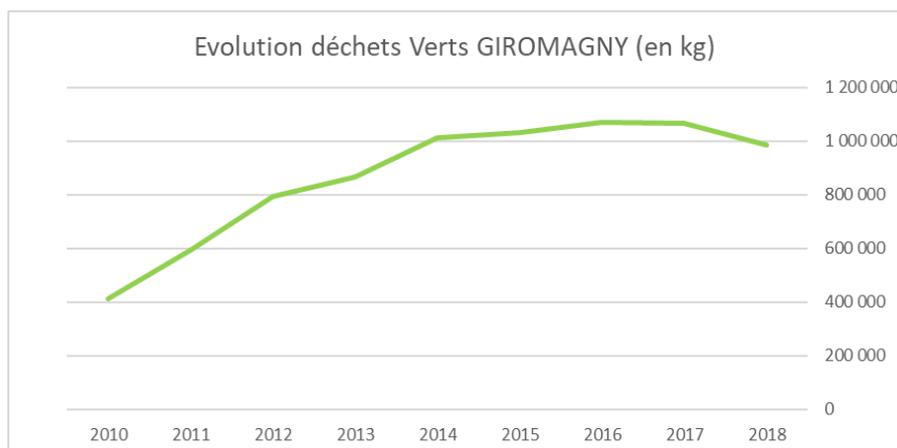
- Bois : 46
- Plastique : 15
- Lombricomposteur : 4

## Les déchets verts

En 2019, la déchetterie située sur le site de la station d'épuration de Giromagny est ouverte du lundi au samedi (fermée les jours fériés), avec des horaires adaptables en été et en hiver.

La communauté de communes fait appel à un prestataire extérieur pour assurer le changement des bennes. La société Agrivalor a été mandatée pour assurer cette mission.

En 2019, la société est intervenue pour relever 251 fois les bennes, soit l'équivalent de 886 070 kg de déchets verts.





# TOURISME

## Convention avec Belfort Tourisme

Dans le cadre de sa stratégie de développement touristique, l'association Belfort Tourisme a placé parmi ses priorités la création de liens étroits avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale du département. Son ambition est d'imaginer un partenariat structuré et cohérent avec la CCVS, permettant d'œuvrer collectivement au développement touristique et économique du territoire.

Concrètement, Belfort Tourisme accomplit la compétence obligatoire de l'office de tourisme de Giromagny en matière d'accueil, d'information et de communication, de mi-juin à mi-septembre et pendant les vacances d'hiver. De plus, Belfort Tourisme assure les missions d'accueil de la Forge Musée à Etueffont, du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre 2019.

Belfort Tourisme assure des missions de promotion, d'animation pour le compte de la CCVS, dans le cadre de sa mission globale de promotion touristique du Territoire de Belfort. Elle accompagne également le développement de projets touristiques.

FREQUENTATION POINT INFO VOSGES DU SUD	2017	2018	2019
<b>Nombre de visiteurs cumulés</b>	595	454	592
<b>Belfort et Département</b>	293	208	328
<b>dont français</b>	198	173	149
<b>dont étrangers</b>	104	73	115
<b>DEMANDES D'INFORMATIONS TOURISTIQUES</b>			
<b>Total demandes d'informations touristiques (tél, mail, courrier...)</b>	72	12	59



La fréquentation est en hausse en 2019 par rapport à 2018 : +30,4%

- La fréquentation des locaux est en progression : +57,7%
- La fréquentation des touristes étrangers est aussi en progression : +57,5%
- La fréquentation française est en baisse : -13,9%

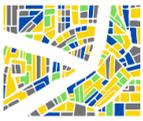
Les demandes d'informations progressent par rapport à la saison 2018 : +392%

Les visiteurs français provenaient à 55% du Territoire de Belfort, 6% du Grand Est, 3% de la Région BFC, 3% de la région Auvergne-Rhône-Alpes.



## Aide à l'immobilier d'entreprise

Voir page suivante.



# AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

## Collaboration avec la Chambres des métiers et de l'artisanat

Afin de coordonner et de mettre en place des actions communes pour la création, la reprise et le développement d'entreprises, la communauté de communes a signé une convention avec la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA), le 6 juin 2019. Ce partenariat vise à favoriser le développement des entreprises artisanales dans le ressort communautaire.

Dans le cadre de cette coopération avec la CMA, afin d'accroître la visibilité de nos artisans et de leurs savoir-faire, la communauté de communes était présente aux « Portes ouvertes sur l'artisanat » qui ont eu lieu les 25 et 26 mai 2019 à l'Espace de la Tuilerie à Giromagny. Elle a contribué financièrement à l'organisation de cet événement, à hauteur de 1 490,95 euros.

## Aide à l'immobilier d'entreprise

En vue de favoriser la création d'emploi et de valeur ajoutée sur son territoire, la communauté de communes est susceptible d'accorder, sous certaines conditions définies en 2018, une aide à l'immobilier d'entreprise, sous la forme d'une avance remboursable. Elle a conventionné avec la Région pour ouvrir à ses entreprises le bénéfice potentiel d'un soutien financier du Conseil régional de Bourgogne – Franche-Comté. Cependant, la CCVS conserve la possibilité d'intervenir de manière ponctuelle lors de certaines demandes.

En 2019, l'intervention de la communauté de communes s'est traduite de la manière suivante :

- Extensions d'entreprises : deux avances remboursables de 10 000 € versées M-Plus Group installé à Lachapelle-sous-Rougemont, ainsi qu'à la société MGR de Chaux,
- Projet immobilier touristique : subvention de 1000 € pour un gîte à Lachapelle-sous-Chaux.

## Opération programmée d'amélioration de l'habitat – Renouvellement urbain

La Communauté de communes des Vosges du sud, conjointement avec la commune de Giromagny, mène une Opération programmée d'amélioration de l'habitat – Renouvellement urbain (OPAH-RU) depuis le dernier trimestre de l'année 2016. Ce dispositif constitue la phase opérationnelle du programme national de revitalisation des centres-bourgs, dont la commune de Giromagny est lauréate.

La durée de cette opération est de six ans, son terme correspond au 31 décembre 2021. L'objectif est la rénovation, l'amélioration, l'adaptation de 184 logements (126 logements de propriétaires occupants et 58 logements de propriétaires bailleurs) au sein de huit communes de l'ex-Communauté de communes la Haute Savoureuse. Les partenaires de cette opération sont l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), la Caisse des dépôts, le Conseil départemental et le Parc naturel régional des ballons des Vosges.

Les propriétaires occupants et bailleurs qui réalisent des travaux de rénovation, d'amélioration et d'adaptation, bénéficient d'un accompagnement, de conseils gratuits, réalisés par le cabinet



Urbam conseil pour les démarches administratives relatives aux dossiers de demandes de subventions. Les coûts de ces démarches sont pris en charge par la communauté de communes, la commune de Giromagny et l'ANAH.

Depuis 2016, ce sont 88 logements qui ont été traités par ce dispositif, pour 80 propriétaires occupants et 8 propriétaires bailleurs. Ces projets de rénovation, d'amélioration et d'adaptation ont généré un total de 1,85 millions d'euros HT de travaux qui ont bénéficié aux entreprises locales. Le montant des subventions représentant un total de près de 800 000 €.

Au cours de l'année 2019, 35 logements ont profité de l'OPAH-RU pour un total de plus de 600 000 €HT de travaux et près de 250 000 € de subventions.

Les prestations d'ingénierie au titre de l'animation et de l'accompagnement réalisés pour l'OPAH-RU entre 2016 et 2019 s'élèvent à 229 002 € TTC (190 835 € HT). Les contributions des partenaires sur cette période sont de 140 222,50 € et 88 779,50 €<sup>1</sup> pour la communauté de communes. La commune de Giromagny prenant à sa charge 50 % de ce montant. Pour l'année 2019, ces prestations d'ingénierie représentent un coût de 54 876 € TTC (45 730 €HT), dont 38 554 euros de subventions des partenaires du dispositif.

Tableau synthétique des prestations d'ingénierie de l'OPAH-RU 2016-2019 (en euros) :

	2016	2017	2018	2019
<b>PRESTATIONS D'INGENIERIE - URBAM CONSEIL</b>	<b>11904</b>	<b>68427</b>	<b>93795*</b>	<b>54876</b>
<b>ANAH</b>	5188	31149	36740,50	<b>26880</b>
<b>CONSEIL DEPARTEMENTAL</b>	4374	4374	4374	<b>4374</b>
<b>CAISSE DES DEPOTS</b>	869	7300	7300	<b>7300</b>
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	10431	42823	48414,50	<b>38554</b>
<b>AUTOFINANCEMENT</b>	1473	25604	45380,50	<b>16322</b>
<b>CONTRIBUTIONS GIROMAGNY</b>	736,50	12802	22690,50	<b>8161</b>
<b>CCVS</b>	<b>736,50</b>	<b>12802</b>	<b>22690,50</b>	<b>8611</b>

\* Dont 41 079 € au titre d'une étude complémentaire réalisée par Urbanis.

## Maintien à domicile

La communauté de communes s'est engagée aux côtés du Département du Territoire de Belfort et Territoire habitat dans un programme d'actions visant à améliorer la qualité de vie des personnes vieillissantes et des personnes en perte d'autonomie, locataires de Territoire habitat.

En 2019, elle a contribué à l'aménagement de deux logements pour un total de 2 700 €.

## Pistes et sentiers

La communauté de communes a participé à hauteur de 116 480 €, à la réalisation, sous maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental, de la piste cyclable qui relie Chaux à Giromagny.

Elle contribue par ailleurs au balisage et à l'entretien des sentiers dits d'intérêt communautaire qui ne sont pas inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.



<sup>1</sup> La communauté de communes récupérant une part de la TVA par le biais du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée. Le taux de FCTVA étant de 16,404 %, le montant définitif des prestations d'ingénierie pour la CCVS s'élève à 74 216,11 euros.



## Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Le service Application du Droit des Sols (ADS) assure le suivi du PLUi. En 2019, la procédure s'est concentrée sur la finalisation du projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Cela a consisté notamment en l'organisation de :

- 3 COFIL
- 1 réunion des personnes publiques associées
- 5 réunions de secteurs
- 3 réunions publiques
- 1 conférence des maires
- 5 permanences de travail sur les plans des communes
- de nombreuses autres réunions de travail

La communauté de communes a répondu favorablement à un appel à projet dit « économie circulaire » suivi par la DREAL. Cela a permis le financement de l'accompagnement par un bureau d'étude (France active franche comté) destiné de faire remonter des acteurs locaux des projets favorables à l'économie circulaire (réemploi de matériaux, circuits courts...). En 2019, deux ateliers ont été organisés à Giromagny ; ils ont respectivement réuni 39 et 25 participants.

## Evolution des documents de planification urbanistique des communes

Le service ADS suit les procédures d'évolution des documents d'urbanisme en vigueur dans les communes. En 2019, cela a consisté à mener en interne une procédure de modification simplifiée du PLU de la commune de CHAUX afin notamment de permettre la réalisation d'un projet de bâtiment industriel.

## ADS

Le service commun mis en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 par la communauté de communes au bénéfice de vingt de ses communes (Lamadeleine-Val-des-Anges et Petitefontaine continuent de bénéficier des services de l'Etat) instruit les demandes d'occupation du sol et gère les déclarations d'intention d'aliéner.

Les deux personnes qui forment ce service (1,5 équivalent temps plein) ont instruit 832 dossiers en 2019. Ceux-ci se répartissent ainsi qu'il suit :

### Dossiers instruits en 2019

Commune	AT	PA	PD	Cua	Cub	PC	DP	Total
Anjoutey	0	0	0	25	3	3	23	54
Auxelles-Bas	0	0	1	8	0	2	13	24
Auxelles-Haut	0	0	0	0	3	2	6	11
Bourg-sous-Châtelet	0	0	0	2	1	1	4	8
Chaux	1	0	0	26	5	5	38	75
Etueffont	4	0	0	0	6	8	38	56

<b>Felon</b>	0	0	0	5	7	3	5	<b>20</b>
<b>Giromagny</b>	9	1	0	0	11	9	53	<b>83</b>
<b>Grosmagny</b>	1	0	0	27	12	10	13	<b>63</b>
<b>Lachapelle-sous-Chaux</b>	0	0	0	0	4	6	16	<b>26</b>
<b>Lachapelle-sous-Rgt</b>	0	0	0	11	3	3	6	<b>23</b>
<b>Lepuix</b>	3	0	0	31	4	4	14	<b>56</b>
<b>Leval</b>	0	0	0	9	1	6	7	<b>23</b>
<b>Petitmagny</b>	0	0	0	14	1	5	12	<b>32</b>
<b>Riervescemont</b>	0	0	0	2	3	3	0	<b>8</b>
<b>Romagny-sous-Rgt</b>	0	0	1	7	5	1	4	<b>18</b>
<b>Rougegoutte</b>	1	0	1	0	30	9	14	<b>55</b>
<b>Rougemont-le-Château</b>	3	1	2	36	2	10	38	<b>92</b>
<b>Saint-Germain-le-Châtelet</b>	2	0	0	13	2	9	28	<b>54</b>
<b>Vescemont</b>	0	0	0	26	6	7	12	<b>51</b>
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>242</b>	<b>109</b>	<b>106</b>	<b>344</b>	<b>832</b>

Le service reçoit autant que de besoin les demandeurs pour des préanalyses de dossiers ou des interrogations sur les dossiers traités. En 2019, 82 personnes ont été reçues par le service.

Par ailleurs, le service est également à la disposition des communes (élus et secrétariat) pour tout renseignement ou conseil juridique, notamment dans le cadre de visites de terrain ou d'éventuel contentieux.



## LE FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT COMMUNAL

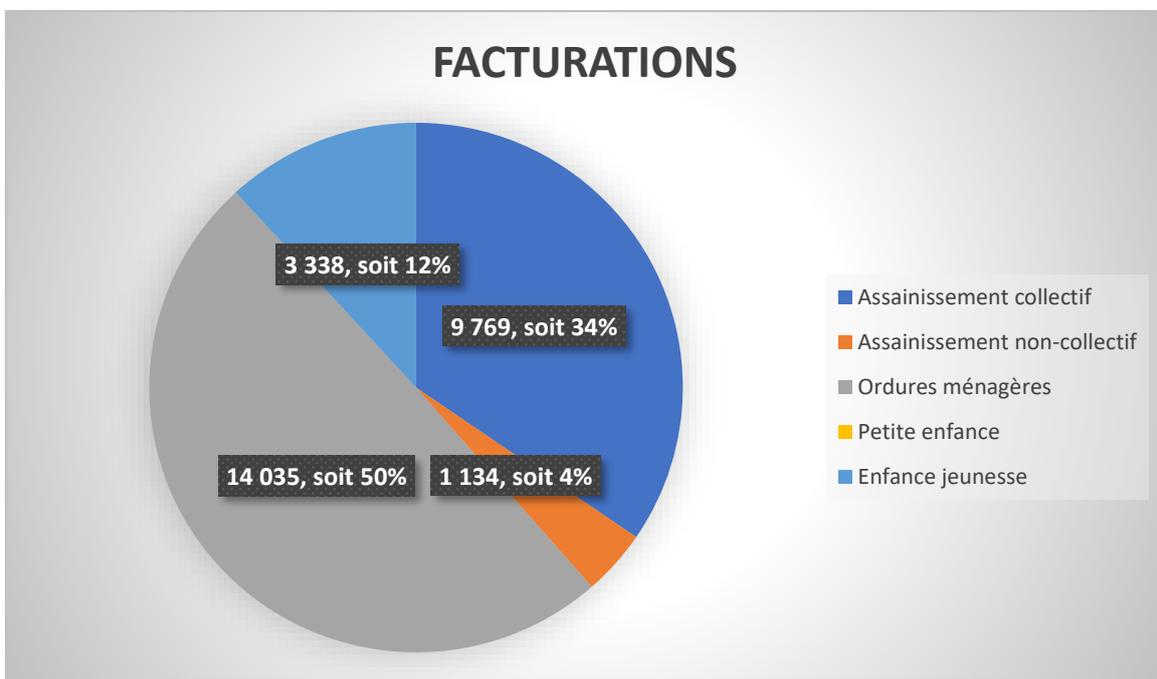
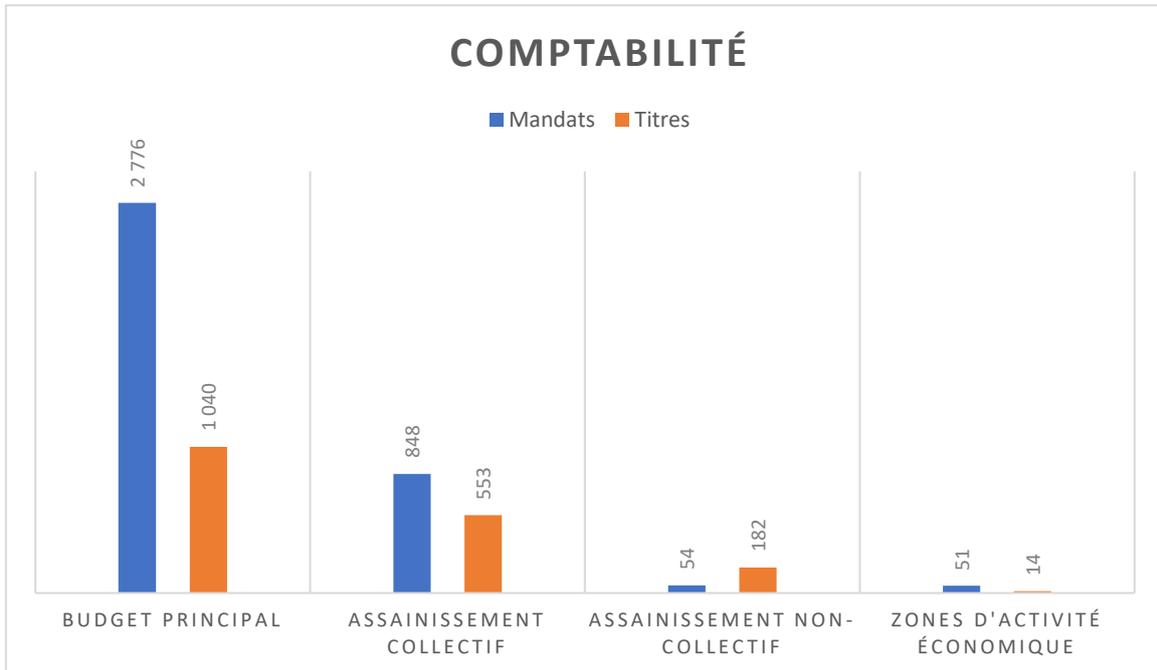
---

Résultant d'une réforme législative plutôt que d'une volonté locale, la Communauté de communes des Vosges du sud ne portait pas de projet majeur à sa naissance. Choix fut fait néanmoins, de dynamiser l'investissement local, par la mise en place d'un fonds de soutien communautaire à l'investissement communal.

Imaginé en 2018, décidé et mis en œuvre en 2019, le dispositif sera soldé en 2020, pour un montant final de 585 311,13 € distribué aux communes qui auront engagé des projets d'équipement en 2018 et 2019.



## Finances – comptabilité – paies



## Personnel

### *Effectifs*

- Nombre d'agents au 31/12/2019 : 110 personnes, soit 89,77 ETP

### *Organigramme*

Voir page suivante

### *Gestion des carrières*

- Nombre d'arrêtés : 331
- Nombre de contrats et avenants : 70

### *Formation*

- Nombre d'agents partis en formation : 58 personnes
- Nombre de jours de formation : 179,5 jours

### *Paies*

1273 paies ont été éditées au titre de 2019

## Instances paritaires

- Nombre de comités techniques : 3
- Nombre de comité d'hygiène et de sécurité : 2

## Volet social

### *Participation mutuelle*

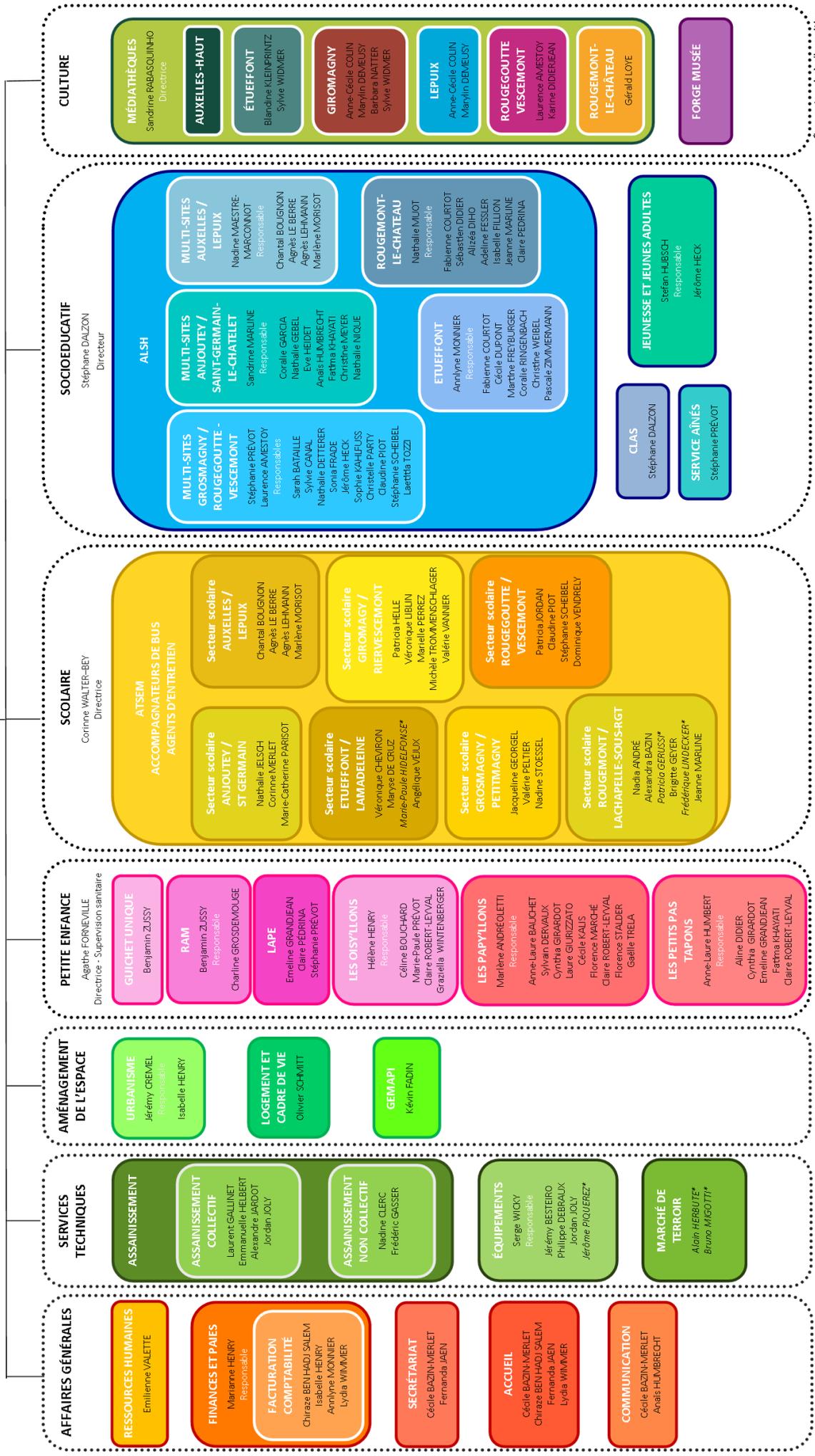
La collectivité participe pour ses agents, à la prise en charge des cotisations aux mutuelles agréées. Cela concerne 52 agents et soit 6 534,80 €.

### *Comité national d'action sociale*

La communauté de communes contribue à hauteur de 20 937,50 € au CNAS. En 2019, cela concernait 104 agents et 11 retraités.

**PRÉSIDENT**  
 Jean-Luc ANDERHUEBER

**DIRECTION GÉNÉRALE**  
 Directeur général des services : Emmanuel STEINER  
 Directrice générale adjointe : Estelle SCHMIDT  
 Directrice générale services techniques : Laëtitia GEJUN



\* agents mis à disposition  
 N.B. : Cet organigramme ne fait pas figurer les bénévoles

# ANNEXES

Compte administratif budget général

Compte administratif budget annexe assainissement collectif

Compte administratif budget annexe assainissement non-collectif

Compte administratif budget annexe zones d'activités économiques



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VOSGES DU SUD**  
**26 bis Grande Rue**  
**90170 ETUEFFONT**

 03 84 54 70 80

 [contact@ccvosgesdusud.fr](mailto:contact@ccvosgesdusud.fr)

[www.ccvosgesdusud.fr](http://www.ccvosgesdusud.fr)

 @vosgesdusud